

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS POSE N° 18
LE PRINCIPE SELON LEQUEL LES
MIGRATIONS ORDONNEES DIALOGUE
SONT BENEFIQUES INTERNATIONAL
POUR LES SUR LA MIGRATION
MIGRANTS ET LA SOCIETE L'OIM
CONTRIBUE A RELEVER LES DEFIS
CROISSANTS QUE POSE LA GESTION
DES CHANGEMENT CLIMATIQUE,
FLUX MIGRATOIRES DÉGRADATION
FAVORISE LA DE L'ENVIRONNEMENT
COMPREHENSION ET MIGRATION
DES QUESTIONS DE MIGRATION
PROMEUT LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL A TRAVERS
LES MIGRATIONS ŒUVRE AU
RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE
ET AU BIEN-ÊTRE DES MIGRANTS



No. 18

**DIALOGUE
INTERNATIONAL
SUR LA MIGRATION**

**CHANGEMENT CLIMATIQUE,
DÉGRADATION
DE L'ENVIRONNEMENT
ET MIGRATION**



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les vues exprimées par les auteurs des différents chapitres ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIM.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
 17, route des Morillons
 1211 Genève 19
 Suisse
 Tél : + 41 22 717 91 11
 Télécopie : +41 22 798 61 50
 E-mail : hq@iom.int
 Internet : <http://www.iom.int>

ISSN 1726-4030
ISBN 978-92-9068-632-3

© 2012 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

L'OIM a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales... Pour y parvenir, agissant à la demande des Etats Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :...

7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.... (Stratégie de l'OIM, adoptée par le Conseil de l'OIM en 2007).

L'OIM a lancé son Dialogue international sur la migration (IDM) en 2001, à l'occasion de la session du Conseil célébrant le cinquantième anniversaire de l'Organisation, à la demande de ses Membres. En accord avec le mandat de l'Organisation tel qu'énoncé dans sa Constitution, le Dialogue international sur la migration se veut une tribune d'échanges où les Etats Membres et observateurs viennent se rencontrer pour définir et examiner les principaux enjeux et les défis dans le domaine des migrations internationales, contribuer à une meilleure compréhension du phénomène migratoire, et renforcer les mécanismes de coopération sur les questions de migration entre les gouvernements et les autres acteurs. Le Dialogue international sur la migration joue également un rôle clé dans le renforcement des capacités, permettant aux experts de différents domaines et régions de faire connaître les approches politiques et pratiques efficaces suivies dans des domaines d'intérêt particuliers et de mettre en place des réseaux pour les actions à venir.

Les Membres de l'OIM choisissent un thème annuel pour orienter l'IDM, ainsi que les sujets qui seront traités dans ses ateliers. Le dialogue large, informel et constructif qui s'est instauré a contribué à rendre plus ouvert le débat sur les politiques migratoires et à instaurer la confiance entre les diverses parties prenantes. Conjugué à des recherches et à une analyse

stratégique ciblées, le Dialogue a également favorisé une meilleure compréhension des questions migratoires actuelles et émergentes et de leurs liens avec d'autres domaines politiques. Il a aussi facilité les échanges, entre responsables politiques et praticiens, sur les possibilités et approches en matière de politiques, dans la perspective d'une gouvernance plus efficace et plus humaine de la migration internationale.

La série des « Livres rouges » consacrée au Dialogue international sur la migration est une compilation de documents analysant les résultats des activités et des études menées dans ce cadre. L'Unité de l'IDM du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM en assure la rédaction et la coordination. De plus amples informations sur le Dialogue international sur la migration sont disponibles à l'adresse : www.iom.int/idm

Cette publication comprend le rapport et les documents supplémentaires de l'atelier sur le thème « Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration » qui s'est tenu les 29 et 30 mars 2011 à Genève (Suisse). Guidé par le thème général de l'IDM 2011 « L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements », cet atelier a réuni 230 participants représentant 80 pays et 16 organisations internationales, 29 organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé, le monde universitaire et les médias.

Cette publication s'ouvre sur le résumé de la présidence exposant les principales conclusions de l'atelier qui ont été présentées aux participants à l'issue des deux jours de travaux. Vient ensuite un rapport plus détaillé sur les délibérations et les recommandations découlant des discussions. Enfin, la publication renferme également l'ordre du jour de l'atelier et un document de travail.

Le Dialogue international sur la migration 2011 a été organisé par l'Unité de l'IDM du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM, sous la direction générale de Md. Shahidul Haque. Nous remercions tout particulièrement les auteurs principaux de cette publication, Karoline Popp et Daniel Salmon, pour l'élaboration du document de travail et l'établissement du rapport.

TABLE DES MATIÈRES

RESUMÉ DE LA PRÉSIDENTENCE	7
RAPPORT DE L'ATELIER	17
Introduction	19
Objet et but de l'atelier	23
Délibérations and recommandations de l'atelier	25
Conclusion	53
VOIX DE MIGRANTS	57
ORDRE DU JOUR ET DOCUMENT DE TRAVAIL	63
Ordre du jour	65
Document de travail	71
ANNEXE	83
Définitions utiles	85
Références bibliographiques	89
Sélection de cadres juridiques et politiques internationaux	91

RÉSUMÉ DE LA PRÉSIDENTENCE

RESUMÉ DE LA PRÉSIDENCE

Dans le cadre du Dialogue international sur la migration organisé chaque année par l'OIM – guidé, en 2011, par le thème *L'avenir des migrations : renforcer les capacités face aux changements* – les Membres de l'Organisation avaient choisi de consacrer l'atelier d'intersession tenu à Genève (Suisse) les 29 et 30 mars 2011¹ au thème « Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration ». A cette occasion, les participants ont dégagé certains domaines clés dans lesquels les pouvoirs publics et les institutions peuvent être amenés à renforcer leurs capacités afin de pouvoir gérer les rapports complexes entre l'évolution du climat, la dégradation de l'environnement et la mobilité humaine.

Cet atelier reposait sur l'idée qu'une approche globale de la gestion de la migration environnementale devrait s'assigner les objectifs suivants : minimiser autant que possible la migration forcée induite par des facteurs environnementaux ; dans les cas de migration forcée, offrir aide et protection aux populations touchées et trouver des solutions durables ; et, enfin, faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Trois grands domaines de renforcement des capacités ont été dégagés : le développement des connaissances et l'amélioration de la collecte de données ; la consolidation des cadres politiques, institutionnels, administratifs et juridiques, et le renforcement des capacités opérationnelles et techniques.

¹ Le document de travail de l'atelier intitulé *Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration*, ainsi que d'autres documents de conférence peuvent être consultés à l'adresse : www.iom.int/idmclimatechange/lang/fr

Résumant les discussions, une série de messages clés sont énoncés ci-après. Des propositions d'activités futures destinées à faire avancer les conclusions de l'atelier sont également formulées.

Messages clés

1. Liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration :

- Comme toutes les formes de migration, la migration environnementale a de multiples causes. Le rapport de causalité entre l'environnement et la migration est loin d'être simple.
- Bien que les éléments d'information empiriques demeurent insuffisants et exigent d'être étoffés, il est admis que les facteurs environnementaux jouent un rôle considérable et de plus en plus déterminant dans les phénomènes migratoires.
- La migration environnementale revêt diverses formes : elle peut être interne, régionale ou internationale, temporaire ou permanente, forcée ou volontaire, ou encore présenter plusieurs de ces caractéristiques. Il a été souligné à maintes reprises que la distinction entre migration forcée et migration volontaire était vague.
- Il a été reconnu que, eu égard à la complexité du phénomène, il était malaisé d'arrêter des définitions claires et une terminologie standard. Les participants se sont néanmoins accordés à reconnaître qu'il y avait lieu d'éviter d'employer le terme « *réfugié* environnemental/climatique » en raison du sens particulier du mot « *réfugié* » en droit international.
- L'importance de préparer les migrations internes, notamment rurales – urbaines, a été mise en relief tout au long de l'atelier, de même que la nécessité de tenir compte de l'urbanisation croissante et des vulnérabilités des villes et des citoyens face au changement climatique.

- Il a été reconnu que, dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, la migration peut être tout à la fois le problème et la solution. Lorsque les déplacements sont source de préjudices et de souffrances, il faut faire en sorte de stabiliser autant que possible les populations. Il n'en reste pas moins que le rôle positif de la migration en tant que stratégie d'adaptation potentielle a été maintes fois mis en évidence.
- Les participants ont réfléchi à la question de savoir comment parler *des* et *avec* les populations touchées par les changements climatiques et leurs éventuelles conséquences migratoires.
- Les orateurs ont attiré l'attention sur l'importance de la notion de vulnérabilité, tout en insistant sur la nécessité de l'utiliser avec précaution. Souvent, les populations les plus vulnérables sont aussi celles qui *ne sont pas* capables de se déplacer.

2. Capacités et processus d'élaboration des politiques :

- Les participants ont vivement plaidé en faveur de processus participatifs et ouverts associant le plus directement et le plus tôt possible les populations touchées.
- Les intervenants ont insisté sur la nécessité de concentrer les interventions et l'attention en priorité sur les communautés locales. L'importance des consultations, de la formation et du renforcement des capacités à l'échelle locale a été soulignée.
- L'attention a été attirée sur les capacités des pays en développement et des pays les moins avancés qui, plus que d'autres, risquent de souffrir des effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.
- Un appel a été lancé pour que des crédits suffisants soient systématiquement prévus et pour que les ressources soient planifiées à long terme, notamment pour pouvoir disposer d'une plus grande marge de manœuvre lors d'interventions dans des situations d'urgence.

- Les participants ont réaffirmé l'importance d'adopter des stratégies fondées sur les droits de l'homme pour faire face à la migration environnementale, et ont estimé que, pour s'attaquer aux multiples manifestations de la migration environnementale, le mieux serait de déployer des stratégies juridiques sur plusieurs fronts.
- Pour commencer, il a été proposé que les responsables politiques tirent pleinement profit de l'ensemble des lois et instruments existants, que leurs dispositions soient impératives ou non contraignantes (droit humanitaire, droit relatif aux droits de l'homme et droit des réfugiés, instruments relatifs aux déplacements internes, à la gestion des catastrophes, à la migration légale, etc.).
- Les intervenants ont insisté sur l'utilité d'établir un lien, dans le cadre de stratégies globales d'élaboration des politiques, entre les systèmes de gestion des migrations et d'autres objectifs politiques en matière d'adaptation au changement climatique, de réduction du risque de catastrophe, d'interventions humanitaires et de développement durable.
- Les discussions ont mis en relief l'urgence d'agir : même si toutes les conséquences des changements climatiques ne sont pas visibles aujourd'hui, et même si nos connaissances sur la migration environnementale sont encore très lacunaires, il est impératif de prendre des mesures sans tarder.
- Une volonté politique affirmée et la mise en place de partenariats sont des conditions indispensables si l'on veut mieux être à même de faire face à la migration environnementale.

Mesures a prendre

Les discussions menées lors de l'atelier ont permis de dégager un certain nombre d'activités futures éventuelles dans les trois domaines de capacités suivants : le développement des connaissances et l'amélioration de la collecte de données ; la consolidation des cadres politiques, institutionnels, administratifs et juridiques ; et le renforcement des capacités opérationnelles et techniques.

1. Développement des connaissances et amélioration de la collecte de données :

- Mettre en place un programme de recherche stratégique pour améliorer les données et les connaissances sur les liens entre la migration et l'environnement, comme l'avait également recommandé le Forum mondial sur la migration et le développement en 2010, dans le cadre de sa table ronde 3.2, notamment en adoptant les mesures suivantes :
 - Elaborer des cadres analytiques qui permettent d'isoler les facteurs climatiques qui déterminent la migration ;
 - Analyser la manière dont d'autres facteurs (sexospécificités, conflits, ou éléments économiques, politiques ou culturels) influent sur les facteurs environnementaux et se répercutent sur les vulnérabilités et les migrations ;
 - Adopter des méthodes fondées sur des scénarios pour brosser un tableau plus précis des schémas et flux migratoires futurs provoqués par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ;
 - Préciser la terminologie qui se rapporte à la migration environnementale.
- Etablir des rapports par pays ou par région, notamment pour les pays les plus vulnérables, afin d'évaluer les données existantes sur les questions relatives au couple migration et environnement, et diffuser les enseignements tirés.

2. Consolidation des cadres politiques, institutionnels, administratifs et juridiques :

- Concevoir des stratégies qui associent les pouvoirs publics ainsi que les acteurs privés et non gouvernementaux locaux à tous les stades de l'élaboration des politiques, depuis l'évaluation des besoins jusqu'à la planification et la mise en œuvre.
- Développer les processus de consultation et de coopération régionaux pour faire face aux questions posées par les migrations et l'environnement/le changement climatique, éventuellement de concert avec des organismes régionaux et/ou des processus consultatifs régionaux sur la migration.
- Nouer des partenariats à tous les niveaux et avec un large éventail d'acteurs, par exemple à la faveur d'une coordination interministérielle ou d'une collaboration interinstitutions, ou en réunissant les diverses parties prenantes – migrants, climatologues, acteurs humanitaires et spécialistes du développement.
- Elaborer des stratégies qui facilitent la migration régulière induite par des facteurs environnementaux, et mettre au point des solutions pour ceux qui, déjà, sont contraints de se déplacer, y compris l'autorisation temporaire de séjour pour les migrants environnementaux, ou encore des modèles de protection temporaire.

3. Renforcement des capacités opérationnelles et techniques :

- Elaborer des mesures et des programmes de préparation pour prévenir et gérer les déplacements et réduire au minimum les incidences de la migration forcée en cas de catastrophe naturelle, en mettant en place des systèmes d'alerte précoce, en établissant des plans de secours et en développant les capacités d'assistance et de protection humanitaire, notamment à l'intention des groupes les plus vulnérables.

- Donner la priorité aux communautés locales, notamment dans les régions vulnérables, dans le cadre de mesures visant à atténuer les incidences négatives des facteurs environnementaux sur les moyens de subsistance, et à se préparer aux mouvements de populations potentiels.
- Elaborer des stratégies globales de gestion des migrations en intégrant les mesures de réduction des risques de catastrophe, de gestion des risques de catastrophe, et d'adaptation au changement climatique dans les politiques de gestion des migrations existantes, afin qu'elles servent d'outils et de cadres favorisant le développement durable.
- Faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation en introduisant les questions migratoires dans des outils existants, tels que les plans d'action nationaux pour l'adaptation, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, ou encore les programmes nationaux de lutte contre le changement climatique.

Conformément aux priorités définies par les Membres de l'OIM, compte tenu du mandat² et de l'expérience de l'Organisation, et en partenariat avec les organisations pertinentes, l'OIM continuera d'appuyer et de faciliter la gestion de la migration environnementale.

² Constitution et stratégie de l'OIM : Résolution du Conseil n° 1150 (XCIII) et annexe.

RAPPORT DE L'ATELIER

« D'ores et déjà, le changement climatique provoque des déplacements et des migrations, sous l'effet de phénomènes météorologiques de plus en plus intenses, de l'élévation du niveau de la mer et de la dégradation de plus en plus rapide de l'environnement. A l'avenir, nous serons sans doute confrontés à une augmentation des flux de population auxquels, aujourd'hui, le monde n'est pas en mesure de répondre avec efficacité. Si le changement climatique ne constitue pas le seul facteur à l'origine de ces mouvements, il va vraisemblablement en devenir l'une des causes majeures dans les décennies à venir ».

William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM,
lors de la seizième Conférence des Parties (COP 16) à
la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
à Cancún (Mexique)
le 9 décembre 2010

INTRODUCTION

Dans le cadre du Dialogue international sur la migration (IDM) organisé chaque année par l'OIM – guidé en 2011 par le thème « L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements » – les Membres de l'Organisation avaient choisi de consacrer l'atelier d'intersession tenu à Genève (Suisse) les 29 et 30 mars 2011 au thème *Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration*.

Le changement climatique est désormais une certitude et devient de plus en plus visible. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène largement étudié, ses incidences sur la migration n'ont toujours pas été suffisamment analysées ou reconnues. Cependant, comme l'a mis en évidence l'atelier de l'IDM, de solides éléments portent à croire que le changement climatique et la dégradation de l'environnement jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la mobilité humaine. Il apparaît que le changement climatique augmente l'intensité et la fréquence des catastrophes naturelles et accélère la dégradation de l'environnement, ce qui peut conduire des personnes à migrer quand leur vie ou leurs moyens de subsistance sont menacés.

Néanmoins, la migration environnementale est fondamentalement un phénomène complexe, dû à des causes multiples, déterminé par divers facteurs, et mettant en jeu des forces sociales, économiques et politiques. Dans ce contexte, il convient de noter que la migration environnementale ne constitue pas nécessairement un problème et n'a pas nécessairement de conséquences négatives pour les migrants et les pays d'origine, de transit et de destination. De fait, la migration est un mécanisme traditionnel d'adaptation, largement utilisé par les populations du monde entier pour s'adapter à un environnement qui change.

Bien gérée, elle peut aussi être une solution face au changement climatique. Une approche globale de la gestion de la migration environnementale devrait donc s'assigner les objectifs suivants : réduire autant que possible la migration forcée ; dans les cas de migration forcée, offrir aide et protection aux populations touchées ; et faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.

L'atelier s'est inscrit dans le prolongement des efforts concertés déployés par l'OIM ces dernières années pour porter ce thème à l'attention des responsables politiques et de la communauté internationale dans son ensemble, notamment lors d'un séminaire d'experts en 2007 et d'une session sur la migration et l'environnement lors de la 94^e session du Conseil de l'OIM la même année, et en traitant cette problématique dans le Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2010*, « L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements », ainsi que dans de nombreuses publications et initiatives plus modestes¹. L'atelier s'est aussi déroulé dans le contexte d'autres processus multilatéraux consacrés à la mobilité humaine liée au changement climatique, comme le quatrième Forum mondial sur la migration et le développement qui s'est tenu à Puerto Vallarta (Mexique) en 2010. La même année, les conséquences induites par le changement climatique sur la migration ont été pour la première fois reconnues lors des négociations de l'ONU sur le changement climatique, notamment à la 16^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancún (Mexique). Le paragraphe 14f des accords de Cancún «... invite toutes les Parties à renforcer, au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, l'action engagée pour l'adaptation, compte tenu de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives, ainsi que de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation, en s'acquittant notamment des tâches suivantes : ... Adoption de mesures propres à favoriser la compréhension, la

¹ On trouvera de plus amples informations sur l'action de l'OIM sur la migration, le changement climatique et l'environnement, à l'adresse : www.iom.int/envmig. Le Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2010* est également disponible sur le site Internet de l'Organisation : http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=37&products_id=654

coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international ».

Si ces événements, parmi d'autres, montrent que les responsables politiques et les praticiens sont de plus en plus conscients des enjeux de la migration environnementale, la traduction de cette prise de conscience dans des politiques et des mesures concrètes au niveau national n'en est qu'à ses débuts. L'atelier de l'IDM a ainsi contribué à l'échange et à l'élaboration de solutions novatrices, notamment en mettant en lumière les principales capacités dont les gouvernements ont besoin pour s'attaquer aux liens entre la migration, le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Le renforcement des capacités dont il est question dans le Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2010* précité englobe un large éventail d'activités visant à consolider les connaissances, aptitudes, compétences, ressources, structures et mécanismes nécessaires pour atteindre effectivement et durablement les objectifs politiques et pour s'adapter aux changements. Il n'entraîne pas nécessairement des investissements financiers accrus, mais exige une volonté politique, une définition des priorités, une solide base d'informations, des structures administratives cohérentes et un dialogue systématique entre les diverses parties prenantes.

OBJET ET BUT DE L'ATELIER

L'atelier sur le thème *Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration* a constitué la première session du Dialogue international sur la migration¹ en 2011. Il a réuni 230 participants représentant 80 pays et 16 organisations internationales, 29 organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé, les milieux universitaires et les médias. Il a offert aux participants l'occasion d'échanger leurs expériences, les enseignements tirés, les pratiques exemplaires et les différentes approches politiques sur les liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration.

L'atelier visait les objectifs spécifiques suivants :

- Réunir les gouvernements afin qu'ils échangent leurs expériences et leurs réponses face aux réalités des mouvements induits par des phénomènes environnementaux dans leur société respective, et identifient des pratiques efficaces permettant de réduire la vulnérabilité ;
- Donner aux Membres de l'OIM la possibilité d'examiner les différentes dimensions du renforcement des capacités nécessaires pour gérer les multiples incidences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la mobilité humaine ;
- Echanger des idées novatrices pour des partenariats multipartites à tous les stades du processus migratoire, y compris des stratégies permettant de suivre une approche

¹ On trouvera de plus amples informations sur l'atelier, y compris les exposés des orateurs et les documents de travail, à l'adresse : www.iom.int/idmclimatechange/lang/fr

globale afin d'assurer une protection et une aide efficaces aux migrants environnementaux.

Un document de travail, communiqué aux participants avant la tenue de l'atelier, exposait les principaux concepts, définitions, enjeux stratégiques et domaines prioritaires de renforcement des capacités. Les conclusions des discussions ont été présentées à l'issue des deux jours de débats sous la forme d'un résumé de la présidence. Ce rapport contient le document de travail, ainsi que le résumé de la présidence.

DELIBERATIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

Les quatre grands domaines de renforcement des capacités ci-après, autour desquels s'articule le présent rapport, ont particulièrement retenu l'attention durant l'atelier :

1. La base de connaissances et les capacités de recherche sur la migration environnementale ;
2. Les capacités permettant d'élaborer des cadres juridiques et institutionnels solides afin d'assurer la protection des personnes migrant pour des raisons environnementales ;
3. Les capacités permettant d'adopter des politiques globales de gestion des migrations pour faire face aux multiples incidences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la mobilité humaine ;
4. Les capacités techniques et opérationnelles permettant de soutenir les populations vulnérables et de favoriser une gestion des migrations efficace dans le contexte des changements environnementaux.

1. Développer les connaissances sur la migration environnementale en investissant dans la collecte de données et des recherches stratégiques utiles pour l'élaboration de politiques

Le développement des capacités permettant de mieux faire face aux défis migratoires posés par le changement climatique demande une bonne compréhension des causalités et des schémas de la migration environnementale, fondée sur des données solides et des efforts de développement des connaissances. Même s'il est peu probable d'avoir des certitudes absolues sur des questions telles que le nombre de migrants environnementaux dans le monde, il est admis qu'on peut en faire plus pour tenter de combler certaines lacunes persistantes en matière de connaissances. La production de données de base, d'études de cas locales et d'analyses spécifiques de pays, et une attention particulière portée à la migration interne/rurale-urbaine, aux stratégies de subsistance agricoles, aux catastrophes à évolution lente et aux flux migratoires régionaux dans les parties du monde moins avancées sont autant d'éléments fondamentaux à intégrer dans un programme de recherche stratégique. Etant donné que les effets les plus néfastes du changement climatique s'observeront vraisemblablement dans les pays en développement, ce sont eux qui, en priorité, devront bénéficier d'un renforcement des capacités de recherche et de l'amélioration des connaissances concernant les effets potentiels des facteurs environnementaux sur la mobilité humaine.

- **Développement d'une plate-forme de recherche globale.** L'un des obstacles majeurs auxquels se heurte la recherche mondiale sur la migration environnementale est la dispersion des informations existantes, ainsi que leur faible comparabilité. Rassembler et systématiser les recherches existantes sur ce thème pourrait stimuler les échanges interdisciplinaires, permettre aux chercheurs de comparer et de confronter différentes méthodologies, de mieux cibler leurs futures recherches, et de tirer des conclusions permettant la mise en œuvre de politiques à partir d'une base d'informations plus étendue.

- L'une des recommandations avancées durant l'atelier, dans le prolongement des discussions du Forum mondial sur la migration et le développement tenu au Mexique en 2010 (table ronde 3.2), visait à créer un centre virtuel d'informations qui stockerait toutes les études pertinentes, les documents d'orientation, les sources de données et d'autres matériaux relatifs à la migration environnementale¹.
- **Adoption d'approches interdisciplinaires et de méthodes novatrices.** Les chercheurs reconnaissent que les liens de cause à effet sont rarement simples quand on examine les relations entre la migration, le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Les méthodes fondées sur des scénarios, les enquêtes auprès des ménages, les questionnaires aux migrants et les méthodes de recherche participative font partie des techniques mentionnées pour parvenir à une meilleure compréhension des relations complexes et non linéaires, ainsi que des schémas et flux de migration actuels et futurs. De façon générale, les participants ont insisté sur la nécessité de disposer de plus de données primaires, tant qualitatives que quantitatives.
 - Le projet EACH-FOR (*Environmental Change and Forced Migration Scenarios*) est un projet de recherche mis en œuvre par la Commission européenne entre 2007 et 2009, qui visait à déterminer les causes de la migration forcée induite par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, ainsi que les liens directs et indirects avec d'autres phénomènes sociaux, politiques et économiques. Les études de cas ont couvert l'Europe et la Russie, les nouveaux Etats indépendants et l'Asie centrale, l'Asie, l'Afrique subsaharienne et le Ghana, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Amérique latine. EACH-FOR a élaboré des scénarios de migration forcée détaillés et globaux en se fondant sur l'analyse interdisciplinaire de processus environnementaux économiques, politiques et sociaux survenant à l'échelle locale et régionale².

¹ www.gfmd.org/en/gfmd-meetings/mexico-2010.html

² www.each-for.eu/

- **Amélioration des données et des connaissances dans une perspective à long terme.** En raison de l'insuffisance des données, il est difficile de tirer des conclusions sur les tendances à moyen et long terme du changement climatique et sur ses incidences sur la migration. Une telle entreprise est toutefois indispensable pour déterminer les orientations futures des politiques et des programmes. A plus brève échéance, les effets des catastrophes à évolution lente, par exemple, sont souvent négligés ou minimisés. De même, l'impact véritable de la migration sur les capacités d'adaptation doit être évalué sur des échelles de temps plus longues.
 - Sous la conduite de l'Office gouvernemental pour la science de Londres (Royaume-Uni), le Projet Foresight 2011 sur les migrations environnementales dans le monde étudie les effets potentiels des changements environnementaux dans le monde sur les mouvements de population entre aujourd'hui et 2060. Le projet examine les schémas migratoires aussi bien internes qu'internationaux, en s'intéressant plus particulièrement à la façon dont les facteurs de migration « traditionnels » interagissent avec les changements environnementaux, ou sont modifiés par eux. Recourant à des méthodes fondées sur des scénarios et à des ateliers régionaux, ce projet est mis en œuvre par quelque 350 experts et parties prenantes de 30 pays du monde³.
- **Instauration de liens entre la recherche et l'élaboration des politiques,** afin de fonder l'élaboration des politiques et des programmes sur des bases plus solides. La nécessité d'orienter la recherche en fonction des besoins politiques a été maintes fois soulignée. L'instauration d'un échange réciproque d'informations entre chercheurs et responsables politiques peut renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements permettant de gérer la migration environnementale et favoriser la poursuite de recherches plus ciblées et concrètes. Les discussions de l'atelier ont souligné que les capacités de recherche des pays en

³ www.bis.gov.uk/foresight/

développement demeureraient limitées : la recherche sur la migration, le changement climatique et la dégradation de l'environnement se concentrait donc dans les régions développées du monde, alors même que les incidences les plus importantes du changement climatique sur la migration se feraient vraisemblablement sentir dans les pays les moins avancés ou peu développés. Pour remédier à cette situation, il a été proposé de mettre en place des projets conjoints entre organismes de recherche des pays développés et en développement.

- L'Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur les migrations œuvre à renforcer les capacités de recherche dans ces trois régions et à mettre en relation responsables politiques et chercheurs. Un objectif important de l'Observatoire ACP est de développer la base de connaissances sur la migration « Sud-Sud », particulièrement concernée par le changement climatique⁴.
- **Etablissement de rapports par pays ou par région**, notamment pour les pays les plus vulnérables, afin de rassembler l'information et d'évaluer les données existantes sur la migration environnementale à une échelle utile pour les responsables politiques, ce qui permet non seulement aux gouvernements de renforcer leur capacité à faire face aux problèmes, mais également aux chercheurs d'obtenir une vision plus globale des informations existantes et des domaines nécessitant une recherche accrue.
- Le rapport intitulé *Assessing the Evidence: Environment, Climate Change and Migration in Bangladesh* est un exemple de rapport par pays établi par l'OIM, qui exploite différentes sources et études. Il documente les liens entre le changement climatique, l'environnement et la migration au Bangladesh, dans le contexte de catastrophes naturelles subites ou à évolution lente, et de différentes formes de dégradation de l'environnement. Ce rapport analyse également le rôle de l'environnement

⁴ www.acpmigration-obs.org/

et du changement climatique dans l'élaboration des dynamiques de migration et de développement à long terme du pays et propose différentes options stratégiques⁵.

- Dans un projet similaire à Maurice, l'OIM et ses partenaires ont procédé à une évaluation sur le terrain de la migration environnementale et de l'adaptation au changement climatique. Ils ont consacré une attention particulière à l'analyse des vulnérabilités des différents groupes et communautés, constatant que certaines des populations les plus gravement touchées ne disposaient pas des ressources nécessaires pour s'installer ailleurs ou changer d'activités de subsistance. L'étude décrit la situation actuelle à Maurice concernant la migration environnementale, et a été complétée par diverses mesures de renforcement des capacités, dont des campagnes de sensibilisation, des projets pilotes de création d'emplois et des projets de formation à destination des communautés vulnérables⁶.
- **Amélioration de la collecte de données sur les déplacements et la migration internes.** L'atelier de l'IDM a souligné que la plupart des migrations induites par la dégradation de l'environnement et le changement climatique allaient probablement être internes plutôt qu'internationales. Un accroissement de la migration rurale-urbaine et des taux d'urbanisation sont les conséquences les plus vraisemblables du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, et nécessitent une attention particulière. Il en va de même pour les catastrophes naturelles, qui provoquent des déplacements internes massifs. Le renforcement des systèmes de surveillance existants et la création d'une base de données de référence fiable permettant de connaître un déplacement, son ampleur, ses schémas et ses incidences,

⁵ Cette publication est disponible sur le site Internet de l'OIM : http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&products_id=631

⁶ Le rapport « The Other Migrants Preparing for Change: Environmental Changes and Migration in the Republic of Mauritius » est disponible à l'adresse : http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=41_7&products_id=695

faciliteront l'adoption de réponses appropriées, la mise en place de mesures d'aide et l'adoption de solutions à long terme.

- Le Centre de suivi des déplacements internes, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, a réalisé la première estimation systématique des déplacements induits par des catastrophes naturelles en 2008. Cette année-là, 20 millions de personnes ont été déplacées à cause de catastrophes naturelles subites liées au climat, inondations et tempêtes étant responsables de la majeure partie des déplacements⁷.
- **Intégration des schémas agricoles et de subsistance dans les recherches sur les liens entre la migration, le changement climatique et la dégradation de l'environnement.** L'importance des moyens de subsistance, une variable clé dans une corrélation entre facteurs environnementaux et migration, a été soulignée tout au long de l'atelier. Les chercheurs portent une attention accrue au rôle des stratégies de subsistance et d'agriculture, notamment pour analyser la migration rurale-urbaine résultant des pressions environnementales.
 - L'Université de Can Tho au Viet Nam a réalisé des recherches approfondies, ainsi que des prévisions sur les effets du changement climatique sur les stratégies agricoles et de subsistance des populations, et a examiné les différentes solutions possibles pour mieux gérer les schémas migratoires internes.
 - L'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies, en partenariat avec CARE International, a entrepris de lancer un projet de recherche intitulé *Where the rain falls: changing agro-climatic risks, hunger and human mobility*, pour déterminer dans quelle mesure les changements survenant dans les régimes pluviométriques jouent un rôle de plus en plus

⁷ www.internal-displacement.org/

déterminant dans les migrations et les déplacements humains. Ce projet de recherche de 36 mois analysera les liens entre les risques agro-climatiques, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, et la mobilité humaine. Il examinera en particulier la dépendance des moyens de subsistance à l'eau, aux régimes pluviométriques et aux systèmes hydrographiques en Asie pour soutenir l'élevage et l'agriculture vivrière, ainsi que l'épuisement des bassins d'alimentation en Amérique centrale et en Afrique du Nord⁸.

2. Elaborer et mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels solides pour assurer la protection des personnes migrant pour des raisons environnementales

Il n'existe pas, à ce jour, de cadre juridique qui traite expressément des droits et des besoins des migrants environnementaux. Il a été souligné lors de l'atelier que les besoins de protection des migrants environnementaux sont souvent oubliés, même si le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international de la migration s'appliquent également aux personnes déracinées par la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Il a été plusieurs fois souligné que la complexité de la migration environnementale – qu'il s'agisse de ses causes profondes, des facteurs en jeu ou de ses conséquences – rend difficiles la formulation de définitions claires et l'élaboration de cadres juridiques. Les principaux problèmes, et les plus délicats, que pose l'adoption de catégories juridiques pour les migrants environnementaux tiennent à la question de savoir si la migration est perçue comme volontaire ou involontaire ; à la nature de ce qui l'a déclenchée (une catastrophe ou, au contraire, un phénomène à évolution lente) ; au fait que des frontières internationales ont été franchies ou non ; à la mesure dans laquelle des incitations politiques permettent de considérer une situation comme liée au changement climatique ou non ; et au fait que le mouvement

⁸ www.wheretherainfalls.org/

est généré ou aggravé par des facteurs humains, comme la discrimination⁹. Toutes ces considérations ont des conséquences pour les cadres de protection applicables et la répartition des responsabilités. Par conséquent, en l'absence d'un cadre juridique international unifié permettant de répondre à ces problèmes, une combinaison des différentes sources de droit existantes – y compris les dispositions contraignantes et non contraignantes et les instruments régionaux et internationaux – constitue le meilleur point de départ pour relever certains défis juridiques posés par la migration environnementale. L'atelier a réaffirmé l'importance des approches de la migration environnementale fondées sur les droits de l'homme, et la nécessité de les intégrer dans les législations nationales.

- **Adoption d'approches juridiques sur plusieurs fronts.**

La complexité et les causes multiples de la migration environnementale expliquent dans une large mesure pourquoi aucune solution toute faite ne peut saisir les formes diverses qu'elle peut revêtir, ni les multiples besoins de protection et d'aide des migrants environnementaux. Bien plutôt, c'est une combinaison des dispositions régissant l'aide humanitaire, les droits de l'homme et les réfugiés, et des instruments concernant les déplacements internes, la migration légale, etc., qui permet de garantir la protection et les droits des migrants dans un grand nombre de circonstances.

- Un certain nombre de participants ont souligné l'importance des instruments de protection des droits de l'homme et des résolutions adoptées dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, pour aider les Etats à relever certains défis posés par les effets du changement climatique. Les droits à la vie, à un abri, à la nourriture, à l'eau et à l'autodétermination ont été considérés comme devant être spécifiquement pris en compte dans le contexte du changement climatique, de la dégradation environnementale et de la migration.

⁹ Voir la présentation par Mme Jane McAdam sur le site Internet de l'atelier www.iom.int/idmclimatechange/lang/fr

- La situation de pays tels que les Maldives, dont l'existence est menacée par l'élévation du niveau de la mer ainsi que d'autres dangers associés au changement climatique, est particulièrement préoccupante. Il a été reconnu que les questions juridiques sans précédent posées par ces scénarios demeurent sans réponse. Néanmoins, des mesures doivent être prises en temps utile pour combler cette lacune et empêcher une éventuelle apatridie. Les mesures d'adaptation et de réinstallation progressive ne peuvent attendre que les débats juridiques aient trouvé une conclusion définitive.
- **Renforcer les mesures de protection et d'aide aux migrants internes.** La migration et les déplacements internes sont déjà considérablement plus importants que les migrations transfrontières, et vont encore s'accroître sous l'effet du changement climatique. Pour anticiper ces défis, les Etats élaborent et mettent en œuvre des cadres juridiques qui offrent une protection aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par suite de catastrophes naturelles ou d'autres facteurs environnementaux.
 - Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ont retenu l'attention durant l'atelier. Cet outil juridique aujourd'hui largement adopté et appliqué, bien que réputé « non contraignant », englobe explicitement les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de catastrophes environnementales.
 - Au niveau régional, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (dite « Convention de Kampala »), adoptée en 2009, intègre les dispositions du droit international existant relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire applicable à la situation des déplacés internes. Il convient de noter que la Convention mentionne explicitement les déplacements induits par les catastrophes naturelles et le changement climatique. Cependant, cette Convention

n'est pas encore en vigueur¹⁰, et sa ratification progresse lentement, ce qui prouve bien que l'efficacité des instruments juridiques est également tributaire de la volonté politique et des capacités institutionnelles pour en faire des outils pratiques.

- **Clarification de la terminologie relative à la migration environnementale.** L'atelier a examiné les nombreuses difficultés qui se posaient pour s'entendre sur une terminologie standard concernant la migration environnementale. Les participants se sont néanmoins accordés à reconnaître qu'il y avait lieu d'éviter d'employer les termes « réfugié environnemental » ou « réfugié climatique », en raison du sens précis du mot « réfugié » en droit international : les dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 permettant de classer quelqu'un dans la catégorie « réfugié » ne s'appliquent pas, ou seulement dans des circonstances exceptionnelles, aux situations où des mouvements de population sont induits par des facteurs environnementaux.
 - Plutôt que d'attribuer des droits, la définition de travail proposée par l'OIM tente de rendre compte des multiples dimensions du phénomène : « Les migrants environnementaux sont des personnes ou des groupes de personnes qui, pour des raisons liées à un changement environnemental subit ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent »¹¹.

¹⁰ Au moment de la tenue de l'atelier. Pour mettre à jour l'état de la ratification de la Convention de Kampala, aller à l'adresse www.internal-displacement.org/kampala-convention.

¹¹ La définition a d'abord été proposée dans un document sur *La migration et l'environnement*, présenté aux Etats Membres et observateurs de l'OIM lors de la 94^e session du Conseil de l'OIM, en 2007. Elle a ensuite été reprise dans le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2008*.

- **Développer les instruments et dispositifs existants, y compris ceux qui ne concernent pas les questions environnementales.** Etendre, adapter ou systématiser les outils juridiques existants concernant la migration peut favoriser une migration positive et apporter une protection à ceux qui en ont besoin, par exemple aux niveaux national et régional.
 - Le statut de protection temporaire, octroyé par les Etats-Unis et plusieurs autres pays, est une mesure ponctuelle qui permet aux ressortissants de pays désignés à rester dans le pays de destination si leur retour au pays est jugé dangereux à cause d'une catastrophe environnementale, d'une guerre ou d'autres circonstances graves momentanées. En général, la protection temporaire n'est pas accordée à ceux qui veulent quitter leur pays à cause d'une catastrophe naturelle, mais à ceux qui sont déjà à l'étranger. Il n'en reste pas moins que de telles dispositions peuvent protéger des personnes contre le risque d'affronter à leur tour des situations extrêmement dangereuses et de grande vulnérabilité. Elles peuvent également contribuer à alléger l'effort de reconstruction des pays en réduisant le flux des migrants de retour, tout en soutenant le pays par le biais des fonds rapatriés par des ressortissants qui travaillent à l'étranger.
 - La Nouvelle-Zélande a créé le Programme *Pacific Access Category*, qui est une stratégie régionale destinée aux travailleurs migrants des petits Etats insulaires en développement voisins, Kiribati, Tuvalu et Tonga. Même si les facteurs environnementaux ou climatiques n'ont joué aucun rôle dans l'élaboration de ce programme, des dispositifs de ce genre peuvent soutenir indirectement les efforts déployés par les pays en développement et les pays vulnérables pour s'adapter aux effets du changement climatique, par le biais des rapatriements de fonds et des autres retombées positives de la migration¹².

¹² www.immigration.govt.nz/migrant/stream/live/pacificaccess/

- **Evaluation de l'utilisation faite des dispositions juridiques non contraignantes pour faire face à la migration environnementale.** Les approches de la migration environnementale fondées sur des dispositions juridiques non contraignantes suscitent un intérêt accru, un accord pouvant être atteint graduellement et un consensus pouvant émerger plus facilement que si une convention à part entière était en jeu. Bien que de nombreux participants aient reconnu l'intérêt de ce type d'approches, ils ont également souligné les difficultés qu'elles posaient, en particulier si le processus d'élaboration de dispositions juridiques non contraignantes n'est pas piloté par les Etats. L'expérience montre aussi que ces processus ne sont pas nécessairement plus rapides que la négociation de traités juridiquement contraignants. Pour qu'ils soient incorporés dans la législation nationale ou mis en œuvre sur le terrain, les instruments non contraignants exigent eux aussi des investissements, des formations, un renforcement des capacités et des campagnes de sensibilisation.

3. Elaborer des politiques globales de gestion des migrations pour faire face aux multiples effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la mobilité humaine

Trois thèmes clés sont apparus au cours des discussions : premièrement, l'importance d'élaborer des politiques globales de gestion des migrations englobant la réduction et la gestion des risques de catastrophe, et l'adaptation au changement climatique. L'importance particulière du lien entre la migration, l'adaptation et le développement durable a été soulignée, ainsi que la nécessité de l'ancrer dans les politiques nationales. Deuxièmement, les participants ont souligné l'utilité de consulter systématiquement les populations touchées, en particulier les communautés vulnérables. Troisièmement, la formulation et la mise en œuvre de politiques doivent reposer sur une étroite concertation entre les différents services gouvernementaux et les organismes publics, ainsi que sur de solides partenariats avec

d'autres acteurs. A cet égard, les capacités et la participation des pouvoirs publics locaux sont essentielles. Les participants à l'atelier ont estimé qu'il était urgent de s'occuper de la migration environnementale. Néanmoins, étant donné que la plupart des changements environnementaux se produisent progressivement, ils ont également souligné qu'il restait une possibilité importante de prévoir les conséquences du changement climatique pour la migration. Les responsables politiques ont ainsi été encouragés à saisir cette occasion d'agir de façon anticipée et d'améliorer la cohérence des politiques mises en œuvre dans ce domaine de la migration, par exemple en considérant des formes circulaires ou échelonnées de migration comme autant de moyens d'adaptation à mettre en œuvre de préférence à des mesures prises en réaction à des mouvements de population spontanés et souvent désespérés, quand il est trop tard.

- **Mesures reconnaissant et facilitant la migration en tant que stratégie d'adaptation possible.** Les discussions de l'atelier ont fait ressortir à maintes reprises que la migration peut avoir des retombées positives sur le développement et peut ainsi être également mise à profit aux fins d'adaptation au changement climatique. Les politiques migratoires n'ont toutefois pas encore pris en compte cet aspect, par exemple en favorisant les formes temporaires et circulaires de migration considérées comme une stratégie d'adaptation possible qui permet de diversifier les moyens de subsistance, de générer des rapatriements de fonds et de favoriser la circulation des compétences techniques. C'est pourquoi, les gouvernements pourraient non seulement envisager d'intégrer les questions de la migration environnementale dans la planification du développement, mais aussi les incorporer dans les outils existants pour l'adaptation au changement climatique, tels que les plans d'action nationaux pour l'adaptation.
- Un nombre croissant de données, dont les études réalisées pour le Projet Foresight sur les migrations environnementales dans le monde, montrent que les rapatriements de fonds contribuent fortement à améliorer les capacités d'adaptation des ménages en complétant les revenus et en permettant aux communautés de faire face à des agressions extérieures, comme des catastrophes et des conditions environnementales défavorables.

- **Cohérence entre la réduction des risques de catastrophe, la gestion des risques de catastrophe et les stratégies d'adaptation au changement climatique**, afin de diminuer le chevauchement d'activités et d'économiser des ressources. Les participants ont notamment souligné les synergies existant entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique en particulier, axées sur la réduction des vulnérabilités, le développement durable et la préparation.
- **Alignement des cadres d'action nationaux sur les normes internationales.** Il existe déjà un certain nombre de cadres régionaux et internationaux qui peuvent aider les gouvernements à élaborer des politiques appropriées. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies¹³, le Cadre d'action de Hyogo, et la Base de données mondiales sur les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays sont utiles pour faire face aux catastrophes naturelles et aux déplacements.
- **Amélioration de la cohérence des politiques par des consultations et une collaboration interministérielles systématiques sur la migration et le changement climatique.** Pour faire face aux multiples manifestations de ce phénomène – déplacements induits par une catastrophe, migrations rurales-urbaines, migrations internationales, réinstallations planifiées – il est indispensable de s'assurer la participation et la contribution des divers services gouvernementaux. Améliorer la communication et la coordination entre les ministères peut faciliter la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes cohérents.
 - En 2010, le premier dialogue politique multipartite sur l'environnement, le changement climatique et la migration s'est tenu au Bangladesh et a rassemblé des représentants de plusieurs ministères et organismes publics, des parlementaires, ainsi que des experts de la société civile et d'organisations internationales¹⁴.

¹³ www.unisdr.org/

¹⁴ www.iom.org.bd/

- Au Pakistan, des mécanismes de communication interministérielle ont été mis en place pour faire en sorte que les stratégies de réduction des risques de catastrophe soient prises en compte dans les projets de douze ministères.
- **Elaboration de politiques à long terme pour gérer les réinstallations inévitables de la façon la plus humaine et la plus durable possible.** Les participants ont reconnu que, dans les cas où des régions devenaient inhabitables ou trop dangereuses, les réinstallations pouvaient devenir inévitables, mais qu'elles devaient être planifiées pour réduire au maximum leur coût humain. Les communautés, y compris dans les régions d'accueil, devraient être préparées à ces déplacements et consultées à tous les stades du processus. Dans la mesure du possible, la réinstallation devrait préserver le tissu social des communautés, tout en les intégrant dans leur nouvel environnement. En outre, des débouchés socioéconomiques suffisants et appropriés, la fourniture de services et le développement d'infrastructures sont essentiels pour une réinstallation durable et réussie.
 - Par exemple, le Plan national de réinstallation de l'Uruguay (*Plan Nacional de Relocalizaciones*) vise à soutenir la réinstallation de communautés originaires des zones inondables du pays. Il repose sur le principe que les ménages doivent être réinstallés dans des logements provisoires ou permanents dans des conditions dignes, et que la ségrégation sociale doit être évitée. Les communautés touchées seront réinstallées le plus près possible de leur région d'origine, et dûment soutenues avec les infrastructures nécessaires. Le Plan garantit également l'accès à la protection sociale et propose des formations pour faciliter l'accès au marché du travail. Un projet pilote est en cours dans la ville de Durazno, qui a déjà accueilli près de 400 familles depuis 2007.
- **Formulation de politiques visant à faire face à la migration rurale-urbaine** et consistant à renforcer et à diversifier les moyens de subsistance ruraux, et à préparer les zones urbaines à un afflux de migrants ruraux. Les responsables

politiques ont maintes fois souligné, lors de l'atelier, que les migrations saisonnières et temporaires constituaient une stratégie d'adaptation traditionnelle aux variations climatiques qui permettait aux éleveurs et aux agriculteurs de répartir les risques et de compléter leurs revenus grâce à des activités non agricoles. Cependant, les moyens de subsistance agricoles étant extrêmement vulnérables aux conséquences du changement climatique, des mesures appropriées devaient être prises pour protéger les écosystèmes fragiles et soutenir les moyens de subsistance locaux à long terme.

- Les éleveurs Mbororo se sont depuis longtemps adaptés aux conditions écologiques et climatiques du Sahel en menant un mode de vie nomade. La dégradation accélérée de l'environnement réduit cependant leurs possibilités de subsistance. Les Mbororo sont contraints de parcourir des distances plus grandes, alors même que la résistance au pastoralisme transfrontalier affichée par de nombreux pays et communautés donne lieu à des discriminations voire, à l'occasion, à des tensions ouvertes. Bien qu'ils soient peu préparés à la vie urbaine, de plus en plus de Mbororo doivent abandonner leur mode de vie nomade et s'installer en ville.
- Le Guatemala a mis en place le *Sistema Guatemalteco de Áreas Protegidas*, un mécanisme visant à conserver, restaurer et protéger la biodiversité et les ressources naturelles du pays, qui couvre 32 % du territoire national. La protection des zones rurales permet une agriculture durable et peut contribuer à ralentir la migration rurale-urbaine¹⁵.
- Au Sénégal, la dégradation du littoral fragile a conduit le Gouvernement à mettre en œuvre différentes mesures pour soutenir les activités socioéconomiques des communautés du littoral et des pêcheurs, comme stipulé dans le Programme d'action national pour l'adaptation du Sénégal.

¹⁵ www.conap.gob.gt/biodiversidad/sigap

- **Approche de la migration environnementale du point de vue de la « sécurité humaine ».** Selon les participants de l'atelier, le changement climatique fait peser des menaces inhabituelles sur la sécurité humaine, qui obligent les responsables politiques à revoir les notions classiques de « sécurité ». Il a été également mentionné qu'il existait peu de données concluantes montrant que la migration dans un contexte de changement climatique est une source de conflits ; elle peut tout au plus être considérée comme un facteur aggravant des tensions préexistantes. En mettant l'accent sur la protection des individus (droits, choix, moyens de subsistance et santé), la notion de sécurité humaine permet d'adopter une approche plus pertinente de la migration environnementale.

- **Renforcement des consultations et de la participation des populations touchées à l'élaboration des politiques.** Le Dialogue international sur la migration a souligné l'importance de renforcer les capacités locales et communautaires, et a recommandé que les communautés locales et les populations touchées soient systématiquement associées à l'élaboration des politiques, le plus directement et le plus tôt possible. Améliorer la communication est important pour que toutes les parties prenantes participent au processus de collecte d'informations et d'élaboration des politiques.
 - Le Gouvernement du Sénégal a étroitement consulté les communautés lors de la rédaction de la loi nationale sur la protection des zones littorales, et de l'élaboration du Programme d'action national pour l'adaptation.

 - Au Guatemala, des « tables rondes nationales » sur le changement climatique ont été instituées pour créer des espaces de consultation et de dialogue avec les populations touchées. En particulier, la table ronde nationale sur les peuples indigènes et le changement climatique favorise la communication et la consultation de communautés qui comptent parmi les plus vulnérables du pays.

- **Instauration de partenariats inter-Etats et d'un dialogue sur la migration environnementale, en particulier au niveau régional.** La question du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et de la migration apparaît progressivement dans les programmes multilatéraux, aux niveaux régional et mondial. Les organismes régionaux, les processus interrégionaux et les processus consultatifs régionaux sur la migration sont des enceintes idéales pour débattre des incidences sur les flux migratoires régionaux et formuler des réponses conjointes. Cependant, il a été relevé qu'il fallait veiller à associer les bons partenaires pour appréhender la migration environnementale sous tous ses aspects.
 - Le Forum régional de l'ASEAN sur les conséquences du changement climatique pour la sécurité tenu en 2010 reconnaît que le changement climatique peut certes aggraver les menaces, mais qu'il peut aussi stimuler la coopération internationale. En ce qui concerne la migration, le Forum a recommandé la réalisation d'études et de scénarios sur la migration et les autres incidences transfrontières éventuelles du changement climatique.
 - Le Cadre stratégique de politique migratoire en Afrique adopté en 2006 par l'Union africaine est l'un des rares cadres politiques régionaux à mentionner le lien entre la migration et l'environnement, y compris la migration rurale-urbaine induite par la dégradation de l'environnement et les catastrophes, et les conséquences de la migration forcée sur l'environnement. Ce cadre propose également une série de recommandations concernant les politiques à mettre en œuvre.

4. Renforcer les capacités opérationnelles et techniques pour soutenir les populations vulnérables et favoriser une gestion efficace des migrations dans un contexte de changements environnementaux et de catastrophes naturelles

Pour développer et renforcer les capacités permettant de répondre globalement aux besoins des communautés vulnérables et (potentiellement) mobiles, les gouvernements doivent être pourvus d'une série d'outils, de structures et de mécanismes de coordination. L'adoption de mesures visant à réduire au minimum les incidences des catastrophes naturelles, et notamment leurs conséquences en matière de déplacement, a été considérée comme une priorité. Des mécanismes de réduction des risques de catastrophe naturelle et de gestion de tels risques existent déjà dans de nombreux pays, mais ils dépendent de la disponibilité de capacités, d'informations, de structures de gouvernance et de ressources suffisantes. De même, l'importance de la migration dans l'adaptation au changement climatique doit être traduite en termes opérationnels, puisqu'à ce jour la plupart des pays se contentent de prévenir les migrations forcées induites par des facteurs environnementaux. Comme indiqué plus haut, peu de programmes d'action nationaux pour l'adaptation font référence à la migration, et ceux qui reconnaissent le potentiel d'adaptation de la mobilité humaine sont encore plus rares. De plus, les effets du changement climatique sur la migration revêtiront différentes formes selon les pays. Par exemple, certains gouvernements anticiperont peut-être des déplacements liés à une catastrophe, ou des migrations essentiellement rurales-urbaines provoquées par la dégradation de l'environnement. Les mouvements de population sont souvent internes, mais ils peuvent aussi franchir les frontières, ce qui nécessite non seulement une bonne préparation au niveau national, mais également de solides structures de coopération et de coordination avec les Etats voisins. Enfin, l'atelier a insisté sur l'importance de mobiliser les communautés et les autorités locales, notamment par le biais de consultations, de formations, et d'un renforcement des capacités, afin d'augmenter les capacités locales d'adaptation aux catastrophes naturelles subites et à évolution lente, et de faciliter les réponses locales aux défis posés

par la migration, le changement climatique et la dégradation de l'environnement.

- **Evaluation de la vulnérabilité et renforcement des moyens de subsistance.** Ce sont là des mesures clés pour réduire les déplacements répétés. Les effets cumulés de catastrophes naturelles fréquentes, de la dégradation de l'environnement en cours et des faibles niveaux d'adaptabilité socioéconomique amoindrissent la capacité des communautés locales à s'adapter aux changements environnementaux, et peuvent provoquer des migrations forcées. Diverses pratiques efficaces existent en matière d'analyse des risques et de la vulnérabilité pour soutenir les efforts visant à assurer des moyens de subsistance durables.
 - Au Soudan, le projet de recensement des vulnérabilités de l'environnement et des moyens de subsistance a tenté de répertorier les vulnérabilités des moyens de subsistance traditionnels ruraux, ainsi que les principales caractéristiques naturelles du Darfour-Nord et du Darfour-Sud. Le projet a pour but d'orienter et de documenter la planification des retours et des réinstallations en identifiant les régions où les ressources naturelles (en particulier la pluie et les eaux souterraines) sont stables du point de vue climatique, et celles où elles sont sujettes à des fluctuations. Ce projet a été élaboré par télédétection, à l'aide de données et d'images satellites complétées par des avis d'experts et des vérifications des données sur le terrain. Le projet comprend également des approches participatives et des éléments visant à lutter contre l'importante dégradation des terres résultant d'années de conflits, de façon à assurer le retour durable des populations déplacées¹⁶.

¹⁶ La Cartographie de la vulnérabilité des moyens de subsistance et de l'environnement a été réalisée par un partenariat entre l'OIM et ProAct Network. Ce projet a été financé par le Gouvernement japonais. Pour de plus amples informations, aller à l'adresse : <http://proactnetwork.org/proactwebsite/fr/assessmentmonitoringevaluation/vulnerability-mapping-darfur-sudan>

- Au Viet Nam, des études ont fait apparaître que les populations vivant dans les régions rurales et reculées du pays, dans les régions côtières basses et sur les terres semi-arides sont les plus vulnérables au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Elles ont également constaté une forte migration au départ de ces régions vers les grandes villes et, dans une moindre mesure, l'étranger. Une enquête sera menée pour mieux comprendre ces schémas migratoires, tandis que des interventions en matière de préparation aux catastrophes, de conservation de l'environnement et de développement rural sont prévues à moyen et à long terme pour soutenir ces régions vulnérables.
- **Cohérence accrue entre les institutions et les organismes publics, et renforcement des capacités des autorités locales.** Cet aspect a été jugé essentiel pour une préparation efficace aux risques environnementaux et pour des interventions en temps utile en cas de catastrophe naturelle. Quand différents organismes publics ou différents niveaux de gouvernement sont impliqués dans la préparation et la réaction aux catastrophes, par exemple, il peut être nécessaire d'inventorier les responsabilités, les processus et les mécanismes de coordination afin de simplifier et de rationaliser les activités et la planification.
- Le Pakistan a mis en place un dispositif à plusieurs niveaux pour programmer sa gestion des catastrophes, composé de l'Autorité nationale de gestion des catastrophes, des autorités provinciales de gestion des catastrophes, et des autorités régionales et municipales de gestion des catastrophes. Conformément au plan à moyen terme de l'Autorité nationale (2011-2015), des efforts particuliers sont faits pour renforcer les capacités au niveau régional, et consistent notamment à élaborer ou actualiser des plans régionaux et provinciaux de gestion des catastrophes intégrant des éléments de réduction des risques de catastrophe. L'objectif est de permettre aux communautés locales, par des ressources et des formations, de « se prendre en charge » en cas de catastrophe naturelle.

- **Autonomisation des communautés locales.** Les populations locales ont besoin de capacités pour atténuer les effets du changement climatique ou pour s’y adapter. Consultations, dialogue, formations, campagnes de sensibilisation et stratégies éducatives sont autant d’outils à utiliser pour pouvoir répondre aux besoins économiques et sociaux des communautés et garantir leurs moyens de subsistance.
 - Par exemple, le programme de reforestation du Guatemala (*Programa Piloto de Apoyos Forestales Directos*) a associé les autorités et les communautés locales pour qu’elles soient mieux à même de protéger et de revitaliser les zones rurales et les ressources en eau, et pour réduire la nécessité de migrer.
 - Allant de pair avec le projet précité au Soudan, le programme *Environmental Planning for Return* visait à augmenter les chances de retour durable dans certaines régions du Darfour en consultant des communautés précises, en réunissant des informations sur l’utilisation des ressources naturelles par les populations, et en soutenant une gestion environnementale et le développement de moyens de subsistance durables. Des réunions de consultation avec les parties prenantes ont été organisées, qui ont débouché sur l’élaboration et la mise en œuvre de plans d’action environnementale locaux dans un certain nombre d’endroits. Ce processus était fondé sur des stratégies d’apprentissage et d’action participatives¹⁷.
- **Priorité donnée aux zones urbaines,** qui non seulement sont les principales destinations des migrants environnementaux, mais sont elles-mêmes souvent menacées par le changement climatique. Les populations urbaines peuvent donc également courir un risque important. De plus, les migrants originaires de zones rurales et arrivant en ville sont souvent contraints de vivre sur des terres marginales et dans des conditions précaires, ce qui augmente encore leur vulnérabilité. Les zones urbaines doivent être mieux préparées à un accroissement

¹⁷ <http://proactnetwork.org/proactwebsite/fr/envirodemonstrationproject/environmental-planning-for-return>

inévitables de leur population, qui s'accompagnent de sérieuses difficultés au niveau de l'environnement et des infrastructures.

- Le Ministère uruguayen du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement a élaboré un plan quinquennal de logement (*Plan Nacional de Vivienda 2010-2014*) pour faciliter l'accès au logement permanent, et en améliorer la quantité, la qualité et la diversité. Une des caractéristiques du projet est qu'il donne la priorité aux ménages qui ont dû quitter des zones sujettes à des inondations pour être réinstallés dans des zones urbaines ou semi-urbaines.
 - Au Sénégal, le Ministère de l'environnement et de la protection de la nature est inquiet face à l'exode rural provoqué par la sécheresse, qui a entraîné un accroissement de la population des villes côtières, elles-mêmes exposées aux risques associés au changement climatique.
 - Au Bangladesh, de nombreux migrants internes arrivent chaque année dans les villes du pays. Beaucoup ont dû quitter des zones rurales à cause des inondations et de l'érosion des côtes et des berges, ainsi que des effets cumulés des catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement. Même si la migration vers les villes peut être une chance pour ceux qui vivent dans des zones vulnérables et confrontées à des risques environnementaux, elle exerce néanmoins une pression considérable sur le logement, les infrastructures, les réseaux d'assainissement et les services dans les zones urbaines du Bangladesh.
- **Allocation systématique de crédits à la préparation aux catastrophes naturelles, et investissement dans la planification à long terme.** En mettant en œuvre des plans nationaux à long terme qui comprennent et associent des éléments de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe, les pays se préparent aux effets probables du changement climatique, et notamment à

la multiplication des catastrophes naturelles à évolution lente et subites. Des synergies avec les plans de développement ou d'adaptation existants devraient être recherchées dans la mesure du possible, afin d'utiliser rationnellement les ressources techniques, humaines et financières.

- Pour permettre une réaction rapide à des catastrophes imprévues, le Guatemala réserve chaque année un pourcentage de son budget pour les situations d'urgence.
- **Renforcement et intégration des capacités de préparation aux catastrophes, de réponse, de redressement et d'adaptation,** afin de réduire la migration forcée et ses effets dans les scénarios de catastrophe naturelle. L'assistance et la protection immédiates, ainsi que l'aide au redressement et à la reconstruction doivent viser à éviter que les déplacements ne se prolongent. Il est essentiel de mettre en place et d'actualiser régulièrement les plans et les capacités de gestion et de réduction des risques de catastrophe, et de prendre des mesures concrètes, telles que la mise en place de systèmes d'alerte précoce ou l'investissement dans des plans d'action en cas d'imprévu.
 - Dans le contexte de la préparation aux catastrophes, certains plans d'action présentés dans le cadre de l'IDM ont montré que les domaines suivants sont autant de capacités stratégiques à renforcer et à mettre en œuvre :
 - a) évaluation des risques dans les principales zones de peuplement ou centres économiques ;
 - b) études techniques sur les risques associés au changement climatique ;
 - c) investissement dans des institutions nationales plus solides pour gérer les catastrophes ;
 - d) investissement dans des systèmes d'alerte précoce et des systèmes de surveillance des risques ;
 - e) élaboration et actualisation régulière des plans de gestion des catastrophes nationaux et locaux ;
 - f) activités de réduction des risques de catastrophe au niveau local ;
 - g) mécanismes de réponse aux déplacements induits par des catastrophes ;
 - et h) planification en cas d'imprévu et établissement de stocks de matériel en prévision de catastrophes.

- L'Union européenne investit dans des programmes de réduction des risques de catastrophe dans les pays en développement aux fins d'adaptation au changement climatique. Estimant que la prévention donne de meilleurs résultats que les secours, le redressement et la reconstruction, les programmes sont axés sur la formation, le renforcement des capacités et l'investissement dans des mécanismes de protection civile liés à la réduction des risques de catastrophe.
- La Convention de Kampala évoquée plus haut prévoit l'élaboration de systèmes d'alerte précoce, de stratégies de réduction des risques de catastrophe, et de mesures d'intervention en cas de catastrophe dans les régions susceptibles d'être touchées par des déplacements.
- La collaboration avec divers partenaires, dont le secteur privé, peut susciter des approches novatrices, comme au Pakistan, où le programme *Watan Card* a été créé pour soutenir le redressement après les inondations de 2010. Ce programme a évalué les besoins des ménages touchés et distribué des cartes VISA, octroyant une aide financière allant jusqu'à 20 000 roupies pour faciliter le processus de redressement et de reconstruction. Plus de 1,7 millions de cartes Watan ont été délivrées à ce jour. Plusieurs banques étaient partenaires de ce programme, de même que VISA¹⁸.
- A la suite des effets dévastateurs de la tempête tropicale Agatha et de l'éruption du volcan Pacaya en 2010, le Gouvernement du Guatemala a mis en place un plan pour « la reconstruction avec transformation » (*Plan para la Reconstrucción con Transformación*), afin d'intégrer systématiquement la réduction de la vulnérabilité dans les mesures prise en réponse aux catastrophes naturelles répétées.

¹⁸ <http://watancard.nadra.gov.pk/>

- **Encouragement du dialogue inter-Etats afin d'accroître la coopération et l'échange d'informations.** Les incidences du changement climatique, des catastrophes naturelles et de la migration environnementale faisant fi des frontières nationales, des efforts de coopération sont indispensables. Il est important d'échanger les informations, de coordonner les réponses et d'élaborer des programmes pour assurer un partage des responsabilités et faire face aux dynamiques transfrontières du changement climatique.
 - L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), une organisation régionale d'Afrique de l'Est, s'est saisie de la question des migrations d'éleveurs dans la région au titre de son Initiative pour les politiques d'élevage, un problème dont l'urgence est encore exacerbée par la fréquence des sécheresses graves.
 - Sous l'égide de la Communauté des Etats sahélo-sahariens et de l'Union africaine, le Sénégal participe au projet *La Grande Muraille verte*. Cette initiative transcontinentale mise sur une approche concertée pour freiner l'avancée du désert, promouvoir le développement et la bonne gestion des ressources dans le Sahel, favoriser les moyens de subsistance agricoles et pastoraux durables, et réduire la pauvreté et la migration rurale-urbaine¹⁹.

¹⁹ www.grandemurailleverte.org/

CONCLUSION

En conclusion, l'atelier du Dialogue international sur la migration a offert aux responsables politiques et aux praticiens l'occasion de discuter et d'échanger sur les défis émergents que posent les incidences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la mobilité humaine. Même si la migration environnementale a fondamentalement des causes multiples, les nombreux exemples cités lors de l'atelier ont montré que les facteurs environnementaux jouent d'ores et déjà un rôle déterminant dans la mobilité humaine. Sous l'angle de la migration, les catastrophes subites ou à évolution lente débouchent sur différents résultats : dans certains cas, la migration est nécessaire pour survivre, tandis que dans d'autres, il vaudra mieux prévenir des mouvements forcés, ou encore faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation logique et légitime aux changements climatiques. Les responsables politiques doivent, par conséquent, élaborer tout un éventail de politiques et de programmes afin de tenir dûment compte des multiples facettes de la migration environnementale et d'y faire face.

A cette fin, quatre grands domaines de renforcement des capacités ont été dégagés au cours de l'atelier. Premièrement, tous les acteurs intéressés doivent continuer à consolider les données et les connaissances pour agir sur la migration environnementale. Même si la base de recherche a besoin d'être développée, les études doivent aussi être mieux coordonnées, plus ciblées et plus orientées vers l'action. Les capacités de recherche des pays peu développés ou moins avancés et l'élaboration de profils de pays sur le couple migration-environnement, par exemple, ont été citées comme des mesures prioritaires. Deuxièmement, les cadres juridiques et institutionnels doivent pouvoir rendre compte

de l'éventualité croissante de migrations environnementales et contenir des dispositions garantissant une approche fondée sur les droits de l'homme. Les instruments existants des différentes branches du droit, aux niveaux régional et international, peuvent fournir une base solide à partir de laquelle élaborer des législations nationales. Troisièmement, il est nécessaire de renforcer les capacités pour améliorer la cohérence entre les domaines d'action politiques liés à la migration et ceux relatifs au climat. Etant donné la complexité de la migration environnementale, il convient d'harmoniser les nombreux domaines d'intervention, comme l'action et la préparation humanitaires, le développement, la réduction de la pauvreté, l'aménagement urbain, l'adaptation à l'environnement et au changement climatique. Les synergies entre l'adaptation, la migration et le développement durable appellent des mesures politiques plus cohérentes. Les responsables politiques souhaiteront peut-être s'appuyer sur de nouvelles méthodes de consultation et de coordination entre les différents ministères, ainsi qu'entre les différents niveaux gouvernementaux pour atteindre cet objectif. Quatrièmement, les gouvernements ont besoin de capacités techniques et opérationnelles solides pour répondre aux défis concrets posés par le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration. Depuis la planification en cas d'imprévu, les systèmes d'alerte précoce et l'allocation systématique de crédits aux évaluations des vulnérabilités, en passant par la prise en compte des moyens de subsistance en milieu rural et des infrastructures urbaines, un large éventail de mesures contribue à une approche globale de la migration environnementale. En conjuguant les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les stratégies d'adaptation au changement climatique, les communautés peuvent améliorer leur adaptabilité aux effets du changement climatique, réduisant ainsi les cas de migration forcée. Le renforcement des capacités doit s'étendre aux communautés locales et donner la priorité aux pays et aux catégories de population qui sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

Il est désormais clair que toute tentative de gérer la migration environnementale dans une perspective bornée et étroite est vouée à l'échec. L'atelier a lancé un appel en faveur de partenariats solides entre responsables politiques, chercheurs et praticiens spécialistes de la migration, de l'aide humanitaire, du

développement, du changement climatique et de l'environnement. Selon les participants à l'atelier, les organisations internationales, dont l'OIM, ont un rôle important à jouer pour soutenir ces efforts. Reconnaissant que le dialogue sur le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration vient tout juste de s'ouvrir, ils se sont engagés à le poursuivre et à défendre une approche proactive de la migration environnementale.

VOIX DE MIGRANTS

VOIX DE MIGRANTS

Aucun dialogue sur la migration ne saurait être complet si la parole n'est pas donnée aux migrants. C'est pourquoi, le Dialogue international sur la migration a instauré une tradition qui est aussi une priorité : inviter des migrants à décrire leurs trajectoires, expériences, espoirs et rêves en présence des représentants de gouvernements et des autres participants aux ateliers de l'IDM. Voici leurs témoignages.

Témoignage de Hindou Oumarou Ibrahim sur l'impact du changement climatique dans sa communauté : Peule Mbororo du Tchad

Chers tous, je vous adresse mes sincères salutations et je m'excuse de ne pas pouvoir être présente avec vous dans cette salle. Je remercie l'OIM de m'avoir permis de vous transmettre mon témoignage écrit. J'aurais bien aimé être là afin de vous expliquer personnellement combien ma communauté est directement victime des impacts du changement climatique. Mais j'espère bien que ces quelques lignes resteront dans vos mémoires comme une image de moi.

D'abord dans un premier temps, je me permets de vous présenter ma communauté, les « Peul Mbororo ». Normalement nous sommes des éleveurs nomadisant sur une terre et des distances bien déterminées. Nous dépendons beaucoup des ressources naturelles pour notre survie et celle de nos animaux.

En effet, le changement climatique n'est pas un phénomène nouveau dans ma communauté. Tout le monde regarde et constate ce changement progressif de l'environnement, de la pluie, des ressources naturelles et de la biodiversité depuis déjà plusieurs années. Mais ces derniers temps, le changement est en accélération et là, nous sommes plus perturbés dans le temps et ne maîtrisons presque plus rien de notre environnement.

Vu notre dépendance aux ressources naturelles, nous nous sentons victimes directes du changement climatique. Maintenant, nous sommes obligés d'immigrer sur des distances et des terres où nous n'avions pas l'habitude d'aller. Soit nous abandonnons nos terres définitivement soit nous restons une bonne partie du temps loin des endroits habituels pour pouvoir survivre. Maintenant la migration est devenue pour nous un mode d'adaptation incontournable. Mais chose pas facile car avec la démographie et le manque de terre libre, nous sommes confrontés à plusieurs facteurs de conflits. Je voudrais vous donner quelques exemples de ce nous vivons :

Une partie de ma communauté vivant au Sud du pays, dans le Mayo Kebbi Est précisément, sont des éleveurs à 100 %. Il y a 10 ans ils ont été obligés de quitter Daralsalam qui était leur lieu fixe et de migrer vers un autre endroit qui s'appelle Gournoida, par manque de l'eau et de pâturages pour leurs animaux. Ensuite, Gournoida s'est agrandie sous le phénomène des migrations et actuellement les problèmes de terres sont devenus graves entre les communautés.

Un autre exemple est celui des migrants transfrontaliers. Une autre partie de ma communauté pratique le nomadisme dans une sphère de 700 km aller-retour et actuellement migre jusqu'à la République Démocratique du Congo (RDC). Ces derniers ne comprenant pas le découpage colonial des frontières se trouvent obligés de migrer pour pouvoir survivre et ils sont actuellement en RDC là où ils trouvent de l'eau et des pâturages. Conséquence: des conflits entre les autochtones de ce pays et eux pour les ressources naturelles et les terres. L'histoire est même allée jusqu'à l'assise de l'Union Africaine qui a sorti une résolution sur ce cas de migration dû aux changements climatiques.

De plus, avec le changement climatique, les couloirs de transhumance et les aires de stationnement sont de plus en plus souvent mis en culture par les sédentaires qui manquent de terre fertile, forçant mes parents à immigrer toujours plus loin en brousse malgré l'insécurité. Aujourd'hui nous sommes obligés de négocier le droit de séjour dans des aires qui sont traditionnellement les nôtres.

Et puis les douanes profitent trop de l'ignorance de nos droits et même si nous sommes des éleveurs tchadiens, régulièrement ils nous accusent d'exporter illégalement du bétail alors que nous nous rapprochons des frontières, juste pour abreuver les animaux dans les grands fleuves qui longent le Cameroun (Chari et Logone). Parfois même, comme nous n'avons pas d'état civil, on nous taxe comme des étrangers « sans papier », des clandestins chez soi...

Cette « immigration climatique » a des conséquences lourdes pour nous autres, en particulier on voit se développer le kidnapping de nos enfants. De plus en plus de bandits nous demandent des rançons car nous ne maîtrisons pas les parcours où nous sommes obligés de nous aventurer. On nous dépouille même de ceux que l'on a plus de cher, comme si les coupeurs de route qu'on connaissait à la sortie des marchés et les voleurs de bétail avec qui nous avons toujours dû composer ne se suffisaient plus de voler notre argent et nos animaux, mais il faut qu'ils s'en prennent aussi aux enfants.

Nous n'avons pas le choix. Pour survivre, nous et nos animaux, nous sommes obligés d'émigrer continuellement malgré tous les risques que cela comporte. C'est notre mode d'adaptation. Nous le maîtrisons depuis toujours mais si rien n'est fait pour sécuriser notre espace et nos activités nous aussi nous risquons un jour de devoir abandonner notre métier et de venir grossir le nombre de chômeurs en ville.

Je vous remercie.

Hindou Oumarou Ibrahim
Mbororo, Fille d'éleveur tchadienne

**ORDRE DU JOUR ET
DOCUMENT DE TRAVAIL**



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2011
L'AVENIR DES MIGRATIONS :
RENFORCER LES CAPACITES FACE AUX CHANGEMENTS

ATELIER D'INTERSESSION SUR LE THEME :

CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEGRADATION DE
L'ENVIRONNEMENT ET MIGRATION

29 - 30 MARS 2011

ORDRE DU JOUR FINAL

29 mars 2011 PREMIERE JOURNEE	
9h00 – 10h00	Enregistrement
10h00 – 10h10	REMARQUES DE BIENVENUE <ul style="list-style-type: none">• Laura Thompson, Directrice générale adjointe, Organisation internationale pour les migrations (OIM), représentée par Peter Schatzer, Chef de Cabinet, OIM
10h10 – 10h40	ALLOCATION DE L'ORATEUR PRINCIPAL <ul style="list-style-type: none">• Luis Alfonso de Alba Góngora, Représentant spécial chargé du changement climatique, Mexique
10h40 – 11h00	MISE EN SITUATION <ul style="list-style-type: none">• Md. Shahidul Haque, Directeur, Département de la coopération internationale et des partenariats, OIM <p><i>Cet atelier examinera les capacités en matière d'élaboration des politiques et de recherche, ainsi que les capacités opérationnelles et techniques nécessaires pour gérer les incidences multifformes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la mobilité des personnes. L'étude des multiples aspects de la migration environnementale englobera diverses dimensions du renforcement des capacités, notamment l'accès à des données et à des informations fiables et compatibles et leur utilisation, les capacités institutionnelles en matière de définition des politiques nationales et de coopération internationale, ainsi que l'élaboration d'une législation appropriée. Cet exposé liminaire retracera et expliquera l'action menée par l'OIM dans ce domaine sur le plan opérationnel, de la recherche et des politiques. Un aperçu des notions et idées clés se rapportant à la migration, au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, et plus particulièrement à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe, à la vulnérabilité et au rôle de la migration en tant que stratégie d'adaptation, jettera les bases des discussions ultérieures. Cette mise en situation sera en outre l'occasion de faire le point sur les conclusions adoptées sur cette question dans d'autres enceintes régionales et internationales.</i></p>

11h00 – 13h00	Session I : Migration environnementale : état des lieux et perspectives
	<p><i>On voit se dessiner les contours d'un cadre de recherche analytique pour tenter de mieux comprendre les liens entre la migration et les modifications de l'environnement. Aussi est-il fondamental, dans tout effort de renforcement des capacités, de commencer par établir une solide base de connaissances sur ces liens. Bien que d'importants progrès aient été accomplis à cet égard ces dernières années, des lacunes considérables existent toujours au niveau national, régional et mondial. Il s'agit, pour n'en citer que quelques-unes, de l'absence de collecte systématique de données et d'outils permettant de recueillir les données, ou encore de l'insuffisance des connaissances sur les mouvements provoqués par les catastrophes à évolution lente, sur les flux migratoires Sud-Sud ou encore sur les déplacements internes (qui revêtent actuellement une importance fondamentale et déterminante pour l'avenir). Parallèlement, il est rarement procédé à une évaluation systématique des cadres politiques et de leur mise en œuvre, qu'ils concernent la migration, l'adaptation, la réinstallation ou d'autres questions. Cette session fera le point sur l'état des connaissances et les lacunes qui ont été identifiées, et permettra de fournir des orientations aux responsables politiques et aux praticiens quant aux mesures à prendre pour renforcer les capacités de recherche et mettre en commun le savoir-faire afin de mieux éclairer les politiques et les pratiques.</i></p> <p>Modérateur : Paul de Guchteneire, Chef, Migrations internationales et urbanisation, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Richard Black, Président, Groupe d'experts principal, Projet Foresight sur les migrations environnementales dans le monde, Office gouvernemental pour la science, Département du commerce, de l'innovation et des compétences (BIS), Royaume Uni • Kate Half, Directrice du Centre de suivi des déplacements internes (IDMC), Conseil norvégien pour les réfugiés • Koko Warner, Membre de l'enseignement supérieur, Chef de la section Migration environnementale, vulnérabilité sociale et adaptation, Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies (Bonn, Allemagne) • Frank Laczko, Chef de la Division de la recherche sur la migration, Département de la coopération internationale et des partenariats, OIM <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les types de capacités nécessaires pour améliorer la base de connaissances sur la migration et les modifications de l'environnement ? Comment des partenariats multipartites peuvent-ils appuyer de tels efforts ? • Quelles sont les obstacles méthodologiques et pratiques ainsi que les défis en matière de capacités auxquels se heurte la collecte de données sur la migration environnementale, et comment peuvent-ils être surmontés de manière optimale ? • Quelles approches novatrices ont été adoptées pour remédier à l'insuffisance actuelle des connaissances concernant, entre autres, les déplacements internes, les flux migratoires Sud-Sud et les déplacements provoqués par les catastrophes à évolution lente ? • Comment renforcer les liens entre chercheurs et responsables de l'élaboration des politiques afin de stimuler les recherches propres à faciliter la prise de décisions ainsi que des politiques élaborées en connaissance de cause ? Quelle est la voie à suivre ? <p>Débat général</p>

13h00 – 14h00	<i>Pause de l'après-midi</i>
14h00 – 15h00	<p>Manifestation parallèle : réduire la vulnérabilité, améliorer la capacité de résistance</p> <p><i>Aujourd'hui déjà, les modifications de l'environnement se font sentir dans différentes régions du monde. Pour pouvoir répondre aux défis particuliers qu'elles posent, l'OIM et ses organisations partenaires ont conçu diverses stratégies et activités. Ainsi, conformément à l'approche globale suivie par l'OIM en matière de mobilité humaine, les interventions portent sur tout un éventail d'activités allant de la préparation et la riposte aux situations d'urgence à la réduction des risques de catastrophe, sans oublier l'adaptation au changement climatique, qui contribuent toutes au développement durable des pays et des communautés. Cette manifestation parallèle sera l'occasion de présenter quelques exemples de projets concrets qui aident les pouvoirs publics et les populations à faire face aux effets du changement climatique.</i></p> <p>Modérateur : Gervais Appave, Conseiller spécial en politique, OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paul Rushton, Expert indépendant • Alexandre Magnan, Chercheur, Spécialiste de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique, Institut du développement durable et des relations internationales – Sciences Po, France, et Lalini Veerassamy, Chef de bureau, OIM Maurice (<i>présentation commune</i>) <p><i>Veillez noter que cette manifestation parallèle se déroulera sans interprétation simultanée.</i></p>
15h00 – 18h00	<p>Session II : Capacités permettant de prendre des mesures globales : de l'aide d'urgence au développement durable</p>
	<p><i>Les facteurs environnementaux tels que les catastrophes naturelles crues soudaines ou tremblements de terre ou la dégradation de l'environnement désertification ou élévation du niveau de la mer ont des conséquences négatives sur les pays, les villes et les populations exposées et particulièrement vulnérables.</i></p> <p><i>C'est pourquoi, des Etats et leurs partenaires ainsi que les populations locales ont élaboré des stratégies, des politiques et des programmes portant notamment sur les mesures de préparation et de riposte en cas de situation d'urgence, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. Pour améliorer leur capacité d'adaptation et mettre en place des formes de développement durable, des populations et leurs gouvernements ont ouvert la voie à des stratégies novatrices, efficaces et globales qui tiennent compte de la mobilité des personnes et visent à minimiser et à gérer les déplacements ainsi qu'à réduire les pressions migratoires. Cette session sera l'occasion de présenter différents types de mesures prises en réponse à différents types de catastrophes – subites et à évolution lente – en s'appuyant sur des pratiques judicieuses de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique.</i></p> <p>Modératrice : Margareta Wahlström, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies</p>

	<p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • José Miguel Leiva, Vice-Ministre des ressources naturelles, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Guatemala • Ahmed Kamal, Membre de l'Autorité nationale de gestion des catastrophes, Pakistan • Ndèye Fatou Diaw Guene, Chef de division et Chargée de programme sur les changements climatiques, Direction de l'environnement et des établissements classés, Ministère de l'environnement et de la protection de la nature, Sénégal • Anh Tuan Le, Maître de conférences, Faculté de l'environnement et des ressources naturelles, Institut de recherche sur le changement climatique, Université de CanTho, Viet Nam (recommandé par le Gouvernement du Viet Nam) <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles formes de capacités sont nécessaires pour se préparer et faire face aux différents types de déplacements induits par des catastrophes naturelles ou la dégradation de l'environnement ? • Quelles approches novatrices adoptées pour réduire les risques de catastrophe et s'adapter au changement climatique ont effectivement permis de renforcer durablement la capacité d'adaptation des communautés locales ? • Comment renforcer les liens entre différents cercles de professionnels pour garantir l'adoption d'une approche globale et améliorer les synergies et le rapport coût-efficacité en réponse aux déplacements provoqués par des facteurs environnementaux ? • Comment stimuler la collaboration entre les communautés affectées, les autorités locales, les pouvoirs publics et la communauté internationale, y compris les ONG, afin de mettre en place des stratégies d'adaptation cohérentes ? <p>Débat général</p> <p><i>Fin de la première journée</i></p>
--	---

30 mars 2011 DEUXIEME JOURNEE	
10h00 – 10h30	<p>LA VOIX DES MIGRANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hindou Oumarou Ibrahim <p><i>Une déclaration a été faite par Dina Ionesco, OIM, au nom de Mme Ibrahim.</i></p>
10h30 – 13h00	<p>Session III : Protéger et aider les migrants environnementaux : instituer et renforcer les cadres et les capacités</p> <p><i>La migration due à des facteurs environnementaux risque d'aggraver – et de fait, aggrave souvent – la vulnérabilité des populations affectées – non seulement les migrants eux-mêmes, mais aussi les communautés des pays d'origine et de destination. La situation de certains groupes de personnes ou de certaines régions est particulièrement préoccupante en raison de leur capacité d'adaptation limitée et de leur vulnérabilité extrême aux effets du changement climatique. Bien que les droits humains de tous les migrants soient garantis par le droit international de la migration, il reste nécessaire de renforcer les mécanismes et les capacités permettant d'offrir une protection et une assistance effectives aux migrants environnementaux. S'inspirant de l'objectif général consistant à réduire au minimum les mouvements et à garantir la sûreté et la sécurité de ceux qui se déplacent, ainsi que de leurs communautés d'origine et d'accueil, cette session portera plus particulièrement sur des exemples de vulnérabilité extrême dans le contexte de la migration environnementale. Elle examinera les cadres juridiques en place et les capacités opérationnelles existantes à cet égard, ainsi que les moyens éventuels permettant de combler les lacunes constatées.</i></p> <p>Modérateur : Janice Marshall, Directrice adjointe de la protection internationale, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allehone Mulugeta Abebe, Ministre conseiller chargé des droits de l'homme et des affaires humanitaires, Mission permanente de la République démocratique d'Ethiopie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse • Jane McAdam, Professeure, Directrice de recherche, Institut de droit, Université de New South Wales • Khalid Koser, Directeur d'études et Responsable du programme « New Issues in Security », Centre de politique de sécurité, Genève <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment la migration due à des facteurs environnementaux peut-elle accentuer ou réduire la vulnérabilité de ceux qui se déplacent ? Quelles conditions, cadres et capacités sont nécessaires pour réduire la vulnérabilité au minimum ? Quelles sont les incidences de la migration environnementale sur les communautés d'origine et de destination ? • Comment les cadres juridiques existants, au niveau international, régional et national, s'appliquent-ils aux migrants environnementaux ? Où se situent les lacunes ? • Quels acteurs doivent intervenir pour offrir assistance et protection à ceux qui migrent pour des raisons environnementales, et comment leur capacité d'action peut-elle être renforcée ? • Quelles mesures particulières pourraient être mises en place pour aider et protéger des groupes particulièrement vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les communautés autochtones dans le contexte de déplacements induits par des facteurs environnementaux ? <p>Débat général</p>

13h00 – 15h00	<i>Pause de l'après-midi</i>
15h00 – 17h30	Session IV : Renforcer les capacités permettant d'élaborer des politiques efficaces en matière de migration environnementale : vers des cadres politiques complets
	<p><i>Il est fondamental de mettre en place des politiques coordonnées et complémentaires à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale pour pouvoir effectivement appréhender les multiples facettes de la migration environnementale. Cette session mettra l'accent sur les mesures de renforcement des capacités qui aident les pouvoirs publics à améliorer la cohérence des politiques au plan national, par exemple en dégagant les complémentarités possibles entre les politiques migratoires, les domaines politiques connexes et des outils particuliers tels que les programmes d'action nationaux d'adaptation ou les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle sera également l'occasion d'examiner l'importance du renforcement des capacités locales et du rôle des communautés locales, de la société civile et du secteur privé dans les processus nationaux d'élaboration des politiques. Par ailleurs, elle se penchera sur les avantages de la coopération bilatérale et régionale entre pays confrontés à des défis environnementaux et migratoires analogues, et mettra en relief les possibilités de dialogue et de partage des responsabilités à l'échelle mondiale.</i></p> <p>Modératrice : Irena Vojackova-Sollorano, Directrice du Département de la gestion des migrations, OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hasan Mahmud, Secrétaire d'Etat à l'environnement et aux forêts, Bangladesh • Enrique Manalo, Ambassadeur, Ambassade de la République des Philippines, Mission des Philippines auprès de l'Union européenne (Bruxelles, Belgique) • Raquel Lejtregger, Conseillère principale de la Ministre, Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Uruguay <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De quelles capacités les Etats ont-ils besoin pour améliorer la cohérence des politiques à l'échelle nationale ? Quelles sont les possibilités qui s'offrent à eux ? • Quel est le rôle des communautés et des pouvoirs publics locaux, et comment le renforcement des capacités à l'échelle locale contribue-t-il au renforcement des politiques migratoires nationales ? • Quels exemples concrets de coopération bilatérale/ régionale existent-ils entre Etats confrontés à des problèmes environnementaux et à des schémas migratoires similaires ? • Quelle sorte de synergies est-il possible de réaliser entre les dialogues menés au niveau régional et mondial ? <p>Débat général</p>
17h30 – 18h00	<p>Synthèse et remarques de clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laura Thompson, Directrice générale adjointe, OIM, représentée par Peter Schatzer, Chef de Cabinet, OIM
	<i>Fin de l'atelier</i>

DOCUMENT DE TRAVAIL

Introduction¹

Les conséquences du changement climatique sont de plus en plus inéluctables et retiennent l'attention des pouvoirs publics du monde entier. D'ores et déjà, on s'aperçoit que peu d'aspects de la vie sociale et économique resteront épargnés : selon toute probabilité, les changements climatiques se répercuteront sur le développement, la protection des droits de l'homme et la sécurité, pour ne citer que quelques exemples. C'est sur la mobilité humaine que les effets de l'évolution du climat seront plus particulièrement sensibles². Selon les estimations, entre 25 millions et un milliard de personnes seront contraintes de se déplacer sous l'effet des changements climatiques au cours des 40 prochaines années³. Si l'ampleur de ces changements demeure incertaine, il n'en va de même de leurs incidences sur les personnes.

Cet atelier a pour idée centrale que, dans le contexte du changement climatique, la migration est tout à la fois le problème et la solution. En effet, force est de reconnaître que la migration environnementale a de graves conséquences humanitaires. Cependant, loin d'être l'expression d'une incapacité à s'adapter à l'évolution de l'environnement, la migration peut être considérée comme une stratégie d'adaptation. C'est pourquoi, une approche globale de la migration devrait s'assigner les trois grands objectifs suivants : a) *minimiser autant que possible la migration forcée et non*

¹ Le thème de cet atelier a été choisi par les Membres de l'OIM. En 2011, le Dialogue international sur la migration est inspiré par le thème dominant : *L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements*.

² Par exemple, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a déclaré dès 1990 que les « effets les plus graves de l'évolution du climat concernent sans doute la migration humaine » (Premier Rapport d'évaluation du GIEC, p. 113).

³ Voir OIM (2009), *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence* (p. 9).

gérée ; b) dans les cas de migration forcée, offrir aide et protection aux populations touchées et trouver des solutions durables ; et c) faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Pour ce faire, il faudra veiller à renforcer les capacités permettant d'établir un lien efficace entre la gestion des migrations et l'adaptation aux changements climatiques, la prévention des catastrophes et le développement durable.

Liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration⁴

Il existe depuis toujours une profonde interdépendance entre la migration et l'environnement, qui est ancrée dans l'histoire de la civilisation humaine. Aujourd'hui, toutefois, la réalité du changement climatique ajoute à ce lien une dimension nouvelle et urgente⁵. Bien que n'étant pas la seule cause de migration, le changement climatique devrait selon toute vraisemblance exacerber les processus progressifs de *dégradation de l'environnement*, ainsi que la fréquence et l'intensité des *catastrophes naturelles*, qu'elles soient à évolution lente (désertification, sécheresse, érosion des côtes) ou subites (tempêtes tropicales, crues brutales). A long terme, c'est la dégradation progressive de l'environnement qui devrait se répercuter le plus fortement sur la migration. La complexité de la situation est encore accrue par les divers facteurs politiques, sociaux, économiques et autres pris en considération dans la plupart des scénarios migratoires. En somme, *la migration environnementale est un phénomène dû à des causes multiples, dans lequel les éléments environnementaux jouent toutefois un rôle important et de plus en plus déterminant*. Ces éléments revêtent la forme de catastrophes naturelles ou d'une dégradation de l'environnement qui sont dues ou non à l'évolution du climat.

⁴ Pour compléter cet aperçu, des références bibliographiques, une liste de définitions utiles et une sélection de cadres d'action et de textes juridiques internationaux sont donnés à l'annexe. Voir aussi le site www.iom.int/envmig.

⁵ Il convient de souligner que le changement climatique, c'est-à-dire les variations des caractéristiques climatiques dues à des modifications de la composition de l'atmosphère ou à l'utilisation des terres, n'est qu'une forme de changements environnementaux en cours plus vastes. Autrement dit, les modifications de l'environnement physique ne sont pas toutes imputables au changement climatique.

La nature, la gravité et la réversibilité du phénomène environnemental actuel influencent les flux migratoires – par exemple, les catastrophes naturelles subites provoquent généralement des migrations temporaires, tandis que les formes graves de dégradation lente de l’environnement tendent davantage à se traduire par des mouvements permanents. Par ailleurs, la plupart des études empiriques portent à croire que la migration environnementale devrait être essentiellement interne ou, dans une moindre mesure, à se produire entre pays voisins, le nombre de personnes migrant au loin étant plus limité encore.

La notion de vulnérabilité est importante pour comprendre les liens entre la migration et le changement climatique⁶. La vulnérabilité est une fonction de l’exposition de personnes (en l’espèce à des facteurs environnementaux) et de leurs capacités d’adaptation. Elle peut être d’ordre géographique ou social – les populations des zones arides, des petites îles ou des zones côtières de faible élévation sont plus exposées aux effets du changement climatique, et certains groupes sociaux, notamment ceux qui sont victimes de disparités socioéconomiques et de discrimination, sont plus vulnérables que d’autres. La migration peut aggraver ou atténuer la vulnérabilité d’une personne : elle peut être une *stratégie de survie*, surtout en cas de catastrophe naturelle imminente ou grave, mais aussi une *stratégie d’adaptation*, notamment lorsque la dégradation de l’environnement n’est pas encore trop grave, en réduisant ou modifiant la dépendance à l’égard de l’environnement aux fins de subsistance et en permettant de diversifier les sources de revenu et les moyens d’assurer son existence. Certes, la migration, surtout quand elle est forcée, peut provoquer des vulnérabilités nouvelles ou accrues pour les migrants et les communautés d’origine et de destination. Cependant, en ce qui concerne le potentiel adaptatif de la migration, ce sont rarement les catégories sociales les plus pauvres et les plus vulnérables qui peuvent « se mettre à l’abri » car, pour migrer, il faut généralement des ressources et des possibilités sociales et économiques qu’elles ne possèdent pas⁷.

⁶ Une définition de la vulnérabilité est donnée à l’annexe.

⁷ On trouvera de plus amples information dans l’Aide-mémoire de l’OIM intitulé *Migrations, changements climatique et environnement* (2009), à l’adresse www.iom.int/envmig.

Renforcer les capacités pour relever les défis actuels et futurs

Faire face aux déplacements provoqués par des catastrophes, réduire la vulnérabilité des populations, relier le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques, et transformer la migration en une stratégie d'adaptation : telles sont les tâches complexes qui se présentent aux responsables politiques et aux praticiens. Comment, dans ces conditions, les Etats peuvent-ils s'attaquer aux multiples difficultés posées par la migration environnementale, qui sont encore accentuées par l'évolution dynamique et largement imprévisible du climat ?

Pour de nombreux pays, la migration demeure un domaine d'élaboration des politiques relativement nouveau. Cependant, même quand tel n'est pas le cas, les aspects environnementaux compliquent la gestion des migrations en place. D'où la nécessité, pour certains pays, d'évaluer leurs capacités dans ce domaine et, le cas échéant, d'en créer de nouvelles. Le rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2010* donne du renforcement des capacités la définition suivante : « Démarche consistant à consolider les connaissances, aptitudes, compétences, ressources, structures et mécanismes dont ont besoin les Etats et les institutions pour atteindre leurs objectifs de manière efficace et durable et pour s'adapter aux changements »⁸. Les pouvoirs publics doivent être dotés de diverses capacités pour comprendre et anticiper ces changements, mettre au point des solutions législatives, politiques et programmatiques, appliquer des mesures adaptées aux besoins et circonstances particuliers, et surveiller et évaluer leur efficacité.

⁸ Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2010, L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements*. Ce rapport énumère plusieurs aspects des capacités requises dans le domaine de la migration (données sur la migration et le marché du travail ; objectifs et priorités des politiques migratoires nationales ; formation des fonctionnaires chargés de la migration ; élaboration de cadres législatifs ; structures administratives cohérentes ; mécanismes de consultation ; coopération internationale). En ce qui concerne la migration dans le contexte des changements environnementaux, il dégage dix domaines dans lesquels les capacités doivent être renforcées (se reporter, en particulier, aux chapitres 2 et 7). On trouvera des détails sur le renforcement des capacités sous l'angle de l'OIM dans le document de l'OIM SCPF 52/2010, *Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations*.

Les besoins en matière de renforcement des capacités varient d'un pays à l'autre, selon les formes que revêt la migration environnementale dans une région géographique donnée. Parallèlement, la nécessité de renforcer les capacités ne se limite pas forcément à l'échelle nationale : il est tout aussi important de conférer des capacités et des moyens d'agir aux pouvoirs locaux et à la société civile, et de mettre en place des mécanismes et des enceintes de consultation et de coopération sur la migration environnementale au niveau régional et international. Enfin, le besoin de capacités appropriées ne peut être dissocié de trois composantes fondamentales et interdépendantes de tout processus d'élaboration des politiques : définition des priorités et des objectifs, allocation des ressources et volonté politique.

Dans les parties qui suivent, le présent document se propose d'aborder la question du renforcement des capacités dans le contexte de la migration environnementale sous l'angle des trois domaines suivants : développement des connaissances, réponses institutionnelles et intervention opérationnelle.

i) Développer la base de connaissances par un renforcement des capacités dans le domaine de la recherche et des données

Plus personne n'ignore que les politiques et les programmes les plus efficaces sont ceux qui s'appuient sur un ensemble de données fiables. Or, bien que l'étude du couple migration-environnement ait considérablement progressé, on ne dispose guère de jeux de données ni de prévisions solides, et la recherche véritablement interdisciplinaire reste limitée. Les principaux problèmes qui se posent sous l'angle du renforcement des capacités concernent : les *causalités* (par exemple, dans quelle mesure l'environnement est le déterminant primordial ; quels schémas migratoires se dégagent sous l'effet de différents facteurs de perturbation environnementaux ; quels facteurs socioéconomiques doivent être pris en considération au regard de la vulnérabilité) ; les *données* (par exemple, quel est le nombre de personnes qui migreront et où ; comment les modèles climatiques peuvent-ils être améliorés et rendre compte des causes multiples de la migration ; comment renforcer et/ou harmoniser les jeux de données sur le

couple migration-environnement) ; les questions de *définition et terminologie* (par exemple, quelles définitions et notions sont nécessaires aux fins de recherche et d'élaboration des politiques, et quelles sont leurs avantages et leurs inconvénients).

S'il est irréaliste de s'attendre à prévoir avec un degré de certitude absolue les schémas et les volumes de migration environnementale, d'importants progrès peuvent néanmoins être réalisés pour renforcer la base de connaissances dans les trois domaines précités : par exemple, la collecte, l'analyse et la comparabilité des données pourraient être améliorées au niveau national en incluant dans les recensements ou les enquêtes auprès des ménages des questions sur la migration (et, surtout, sur les mouvements internes) ou sur les cas vécus de dégradation de l'environnement ou de catastrophes naturelles. Des méthodologies novatrices ou appliquées avec succès dans le cadre d'études de cas de moindre envergure pourraient être expérimentées, dans la mesure du possible, à une échelle plus grande. Une autre manière d'élargir les connaissances consisterait à conjuguer les innovations technologiques dans le domaine des systèmes d'information géographique et de la cartographie avec des méthodes de recherche appropriées. Autre source d'informations sous-exploitée : la surveillance et l'évaluation systématiques des politiques et programmes déjà en place. Les pouvoirs publics ont intérêt, ne serait-ce que pour justifier des dépenses continues, à évaluer les résultats donnés par des mesures en cours ou des programmes passés (dont des réinstallations planifiées). Par ailleurs, un effort réfléchi d'harmonisation de la terminologie sur la migration environnementale se traduirait par une nette amélioration de la recherche et faciliterait la coopération internationale sur cette question. Les besoins de capacités en matière de données et de recherche ne sont pas limités aux pays en développement, où ils sont toutefois plus grands ne serait-ce que parce que ces pays sont généralement plus vulnérables aux effets du changement climatique. La coopération de recherche – par le biais de l'aide au développement pour l'enseignement supérieur, ou du « jumelage » institutionnel d'universités et d'organismes de recherche entre pays développés et en développement – non seulement permet le transfert de compétences et de connaissances, mais suscite aussi une réflexion et des méthodes interdisciplinaires novatrices, indispensables pour mieux comprendre la migration environnementale.

ii) *Garantir l'efficacité des cadres législatifs et politiques par un renforcement des capacités institutionnelles*

A ce jour, il n'existe pas de définition internationalement reconnue de la « migration environnementale » ou des « migrants environnementaux », ce qui non seulement complique les recherches et la collecte de données, mais a aussi des conséquences pour les cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux. Il est généralement admis que les droits humains de tous les migrants sont couverts par le droit international de la migration. Cependant, il n'existe actuellement aucun instrument international qui traite explicitement des besoins de protection et d'aide des *migrants internationaux* qui fuient une catastrophe naturelle ou la dégradation de l'environnement. L'une des questions les plus délicates qui se pose en matière de gestion de la migration environnementale consiste à savoir comment protéger et aider avec efficacité ces personnes. A l'échelle nationale, des capacités sont requises pour créer une base législative appropriée qui s'applique aux situations imputables à la migration environnementale, et qui garantisse aussi l'application effective des textes législatifs pertinents. Il pourrait être nécessaire de revoir les lois et politiques en vigueur pour tenir compte des déplacements transfrontières provoqués par des facteurs environnementaux, par exemple en prévoyant l'octroi d'un statut de protection temporaire.

Etant donné que la grande majorité des migrations environnementales seront vraisemblablement internes, les Etats envisageront peut-être de réexaminer les dispositifs juridiques et politiques destinés à protéger et aider les *personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays* en raison de catastrophes naturelles ou d'une dégradation de l'environnement. Là encore, les instruments internationaux constituent d'importants textes de référence à cet égard.

Eu égard au caractère multidimensionnel du phénomène, il est tout aussi fondamental de veiller à la cohérence des politiques sur la question de la migration environnementale. Il faut que les pouvoirs publics soient dotés des capacités et des mécanismes qui leur permettent de tirer profit de tous les domaines d'expertise et de compétence pour formuler leurs politiques. Outre les mesures

concernant spécifiquement la migration et l'environnement, la migration environnementale concerne aussi la politique générale de développement, la préparation aux situations d'urgence, la sécurité humaine, ainsi que l'aménagement urbain et de l'espace, pour ne citer que quelques domaines. Le plus souvent, les outils de formulation des politiques ne tiennent pas compte de la migration environnementale. Ainsi, les plans d'action nationaux pour l'adaptation sont rares à mentionner la migration, et plus rares encore à reconnaître son potentiel d'adaptation. De même, les stratégies de prévention des risques de catastrophes pourraient encourager davantage le développement durable (par exemple par un renforcement des synergies avec les documents de stratégie de réduction de la pauvreté) et une interaction fructueuse avec les mesures d'adaptation au changement climatique⁹. L'incapacité de coordonner et de rationaliser ces moyens d'action ou d'autres se traduira, au mieux, par un gaspillage et un épuisement des ressources et, au pire, par des mesures contradictoires. A l'inverse, une meilleure intégration de ces stratégies permettra d'améliorer la capacité d'adaptation des populations aux effets des changements climatiques et de réduire au minimum les cas de migration forcée.

Les capacités institutionnelles ont aussi besoin de concours des pouvoirs locaux, des populations touchées et des partenaires internationaux. Ainsi, face à la probabilité d'un accroissement de la migration rurale-urbaine en raison des effets du changement climatique, les zones urbaines devront peut-être renforcer la capacité de leur infrastructure et de leurs services à absorber un afflux de populations. De même, il est indispensable que les autorités locales puissent s'appuyer sur des réseaux institutionnels et des voies de communication locaux solides pour coordonner leur intervention en cas d'urgence. Par exemple, si des mesures d'évacuation ou de réinstallation s'avèrent nécessaires, elles devront impérativement être prises en consultation et avec la participation des populations touchées et des communautés d'accueil. Enfin, la coopération régionale et internationale renforce considérablement la capacité des Etats à gérer la migration internationale, y compris lorsque celle-ci est due à des facteurs environnementaux. Pour illustrer concrètement le potentiel d'adaptation de la migration, il est possible de mettre en place

⁹ Pour plus d'informations sur ces moyens d'action, voir la section 3 de l'annexe.

des programmes bilatéraux de migration circulaire et temporaire de main-d'œuvre destinés à apporter un appui aux populations victimes de la dégradation de l'environnement ou de catastrophes naturelles¹⁰.

iii) Associer la préparation et la réponse aux situations d'urgence avec le développement durable par un renforcement des capacités opérationnelles

Etant donné que les catastrophes naturelles peuvent provoquer des migrations forcées, la prévention des risques de catastrophes (c'est-à-dire la préparation aux catastrophes naturelles et la prévention des crises humanitaires) est un domaine essentiel de renforcement des capacités. Le Cadre d'action de Hyogo contient plusieurs recommandations à cet égard, notamment en matière d'évaluation et de réduction des risques (préconisant diverses mesures allant des systèmes d'alerte avancée aux plans d'évacuation), et encourage la création d'institutions et de mécanismes de réponse aux situations d'urgence. Les capacités opérationnelles doivent tendre à relier l'action humanitaire et les mesures de développement. Le mot d'ordre « build back better », « reconstruire en mieux », signifie que les préparatifs de la situation d'urgence suivante devraient être engagés dès la phase de redressement et de reconstruction de la situation précédente. En raison du caractère évolutif du changement climatique, les catastrophes récurrentes conjuguées à des dégradations de l'environnement plus intenses se traduisent par une accumulation des vulnérabilités et une diminution de la capacité d'adaptation des populations touchées. Pour réduire les migrations forcées et stabiliser les populations dans les régions frappées par une dégradation de l'environnement ou une catastrophe, il est indispensable d'adopter des mesures de prévention des risques de catastrophes axées sur le développement durable. Cependant,

¹⁰ Le programme de migration temporaire et circulaire de main-d'oeuvre de l'OIM mis en place entre la Colombie et l'Espagne à l'intention des populations touchées par des catastrophes est un exemple de ce genre. On trouvera de plus amples informations à la rubrique « Operational Activities - Selected Examples » à l'adresse www.iom.int/envmig

il importe de reconnaître que pour survivre, la migration peut être, parfois, le seul choix possible¹¹.

Ensuite, pour que protection et aide soient effectivement apportées aux populations touchées par une catastrophe subite ou à évolution lente ou déplacées en raison d'une telle catastrophe, il faut que les Etats (tenus au premier chef au devoir d'assistance) et les diverses entités participant aux mesures de secours, telles que les autorités locales et les organes de protection civile, disposent de capacités particulièrement solides. Des capacités et des mesures d'urgence doivent être en place pour que les besoins immédiats et élémentaires des populations déplacées – abris, vivres, assainissement et soins médicaux – puissent être satisfaits. Par ailleurs, une stratégie d'intervention en cas de catastrophe fondée sur les droits de l'homme suppose de prendre des dispositions appropriées en faveur des groupes les plus fragilisés, et de tenir compte de certains facteurs de vulnérabilité tels que le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou la santé (VIH/sida).

Enfin, l'adaptation au changement climatique est un élément de plus en plus important des activités opérationnelles et programmatiques destinées à apporter un soutien aux populations victimes de catastrophes naturelles ou de la dégradation de l'environnement. Les mesures de renforcement des capacités visant à consolider le couple migration et développement qui sont d'ores et déjà mises en œuvre doivent être développées compte tenu de la variable dynamique des changements climatiques, afin de promouvoir la migration en tant que stratégie d'adaptation à l'évolution de l'environnement. Par exemple, les programmes de migration de main-d'œuvre peuvent encourager la diversification des compétences et des sources de revenu des migrants et orienter les rapatriements de fonds vers des mesures d'adaptation dans les communautés d'origine. Ou encore, les contributions des diasporas peuvent être intégrées dans des activités opérationnelles, par exemple au lendemain de catastrophes naturelles.

¹¹ Cette question est développée dans la publication de l'OIM intitulée *Disaster Risk Reduction, Climate Change Adaptation and Environmental Migration – A Policy Perspective* (2010).

Conclusion

En 2010, le quatrième Forum mondial sur la migration et le développement s'est intéressé à la question des incidences du changement climatique sur la migration et le développement. La même année, l'accord de Cancún adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a attiré l'attention sur « les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques »¹². Comme le présent document a tenté de le démontrer, c'est précisément ce type de réponses intersectorielles consistant à relier la migration, le développement durable, l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes qui permettront de venir à bout des difficultés posées par les conséquences de l'évolution du climat sur la mobilité humaine. Un grand nombre des capacités nécessaires pour faire face à la migration environnementale et à ses répercussions sur les personnes et les communautés sont déjà en place. Cependant, elles doivent être mobilisées, renforcées et mieux coordonnées pour soutenir les personnes les plus exposées aux conséquences du changement climatique et permettre l'adoption d'une approche globale de la migration environnementale.

¹² Le paragraphe 14 de l'accord de Cancún « Invite toutes les Parties à renforcer, au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, l'action engagée pour l'adaptation, compte tenu de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives, ainsi que de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation, en s'acquittant notamment des tâches suivantes: ... f) Adoption de mesures propres à favoriser la compréhension, la coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international ».

ANNEXE*

* L'annexe en français ne constitue pas une traduction officielle de la version anglaise et n'a pas été vérifiée par les services officiels de traduction de l'OIM.

DÉFINITIONS UTILES

Adaptation au changement climatique

L'ajustement en réponse à des changements climatiques actuels ou attendus, ou à leurs effets, qui atténue les dommages ou en valorise les bénéfiques (Adapté sur la base de l'UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

Catastrophe naturelle

Rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société, provoquée par un processus ou phénomène naturel, impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources (Adapté sur la base de l'UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

Changement climatique

Un changement dans le climat qui persiste pendant des décennies ou plus, résultant soit de causes naturelles, soit de l'activité humaine (Source : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Dégradation environnementale

Diminution de la capacité de l'environnement à répondre aux objectifs et besoins sociaux et écologiques (Source : UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins (Source : Rapport Brundtland 1987).

Migrants environnementaux

Personnes ou groupes de personnes qui, pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influent négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent (Source : OIM - Etat de la migration dans le monde 2008).

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou des *catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme* ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État (Source : Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, l'emphase a été ajoutée).

Réduction des risques de catastrophes

Concept et pratique de la réduction des risques de catastrophes grâce à des efforts pour analyser et gérer leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables (Source : UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

Résilience

La capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux risques de résister, d'absorber et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace (Adapté sur la base de l'UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

Vulnérabilité

Les caractéristiques et les circonstances d'une communauté ou d'un système qui le rendent susceptible de subir les effets d'un danger (Source : UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

RÉFÉRENCES / BIBLIOGRAPHIE

Veillez noter que toutes les publications (en anglais) sont disponibles sur le site web de l'OIM <http://publications.iom.int/bookstore/>

Pour toute information ultérieure, et en particulier pour tout ce qui est relié au changement climatique, la dégradation environnementale, la migration et les activités de l'OIM, consultez www.iom.int/envmig et www.iom.int/climateandmigration (en anglais seulement).

Organisation internationale pour les migrations

- 2007a "Migration, Development and Natural Disasters: Insights from the Indian Ocean Tsunami." *Série Migration Research de l'OIM No. 30 (Disponible en anglais seulement).*
- 2007b « Migrations et changement climatique. » *Série Migration Research de l'OIM No. 31.*
- 2008a "Climate Change and Migration: Improving Methodologies to Estimate Flows." *Série Migration Research de l'OIM No. 33 (Disponible en anglais seulement).*
- 2008b "Migration, Development and Environment." *Série Migration Research de l'OIM No. 35. (Disponible en anglais seulement).*
- 2008c « Séminaire d'Experts sur la Migration et l'Environnement. » *OIM Dialogue international sur la migration No. 10.*

- 2009a “Compendium of IOM’s Activities in Migration, Climate Change and the Environment.” (*Disponible en anglais seulement*).
- 2009b Aide-mémoire de l’OIM « Migration, changements climatiques et environnement. »
- 2009c “Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence.” (*Disponible en anglais seulement*).
- 2010a “Assessing the Evidence: Environment, Climate Change and Migration in Bangladesh.” (*Disponible en anglais seulement*).
- 2010b “Disaster Risk Reduction, Climate Change Adaptation and Environmental Migration – A Policy Perspective.” (*Disponible en anglais seulement*).
- 2010c « Etat de la migration dans le monde 2010 – L’avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements. »
- 2011a “Climate Change, Migration and Critical International Security Considerations.” *Série Migration Research de l’OIM* No. 42 (*Disponible en anglais seulement*)
- 2011b “The Other Migrants – Preparing for Change. Environmental Changes and Migration in the Republic of Mauritius.” An Assessment Report. (*Disponible en anglais seulement*).

Réseau de sécurité humaine

- 2008 « Changements climatiques, dégradation de l’environnement et migrations: Remédier aux faiblesses et saisir les opportunités. » Rapport de la Conférence du Réseau de sécurité humaine, 19 février, Genève.

SÉLECTION D'INSTRUMENTS JURIDIQUES ET POLITIQUES INTERNATIONAUX

- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques/ les accords de Cancun: http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php
- Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté: www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm
- Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays: www.idpguidingprinciples.org/
- Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation : www.napana.org/
- Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (SIPC) / Cadre d'action de Hyogo: www.unisdr.org/eng/hfa/docs/final-report-wcdr-french.doc

Série Dialogue international sur la migration

1. 82e session du Conseil; 27-29 novembre 2001 (français, espagnol, anglais), 2002
2. Compendium of Intergovernmental Organizations Active in the Field of Migration 2002 (anglais), 2002
3. Le droit international et la migration : tour d'horizon (français, espagnol, anglais), 2002
4. 84th Session of the Council; 2-4 December 2002 (anglais), 2003
5. Significant International Statements: A Thematic Compilation (anglais), 2004
6. Health and Migration: Bridging the Gap (anglais), 2005
7. Gestion du Mouvement des Personnes : Enseignements Utiles pour le Mode 4 de l'AGCS (français, espagnol, anglais), 2005
8. Intégration du Phénomène Migratoire dans les Objectifs Stratégiques de Développement (français, espagnol, anglais), 2005
9. Migrations et ressources humaines au service de la santé De la prise de conscience à l'action (français, espagnol, anglais), 2006
10. Séminaire d'experts : sur la migration et l'environnement (français, espagnol, anglais), 2008
11. Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs (français, espagnol, anglais), 2008
12. Making Global Labour Mobility a Catalyst for Development (anglais), 2010
13. La libre circulation des personnes dans les processus d'intégration régionale (français, espagnol, anglais)
14. Gestion de la migration de retour (français, espagnol, anglais), 2010
15. Le renforcement du rôle de la migration de retour dans les efforts de développement (français, espagnol, anglais), 2010
16. Droits de l'homme et migration : Œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque (français, espagnol, anglais), 2010
17. Migration et mutations sociales (français, espagnol, anglais), 2011
18. Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration (français, espagnol, anglais), 2012

Les titres de cette série sont disponibles auprès de :

Organisation internationale pour les migrations
17 Route des Morillons, 1211 Genève 19
Suisse
Tel : +41.22.717 91 11; Fax : +41.22.798 61 50
E-mail : pubsales@iom.int
Internet : www.iom.int



IOM • OIM

GERER LES MIGRATIONS
DANS L'INTERET DE TOUS



USD 16.00